

PORTRAIT DE TERRITOIRE «INONDATION»

BASSIN DE L'ORB-LIBRON



Date de publication : Septembre 2020

Rédacteurs :

- Nicolas CATALA, Caroline HERVÉ, Michel SACHER (Cyprès)
- Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Remerciements :

- Frédérique ROMAN (SMVOL)
- Julien RENZONI (DDTM 34)
- Claire DOLLE, Philippe CHAPELET, David RANFAING et Sébastien FOREST (DREAL Occitanie)
- Philippe ALBERT et Roland MAZURIE (Météo-France)
- Eric MUTIN (SPC Méd-Ouest)

Conception et mise en page :

Robin Campistron - www.rcgraphics.fr



1	●	SOMMAIRE
3	●	INTRODUCTION
4	●	TÉMOIGNAGE DES ACTEURS
5	●	PRÉAMBULE
5	●	PRÉSENTATION GÉNÉRALE
5	●	RELIEF ET HYDROLOGIE
7	●	OCCUPATION DU SOL
10	●	CLIMAT ET PLUIES INTENSES
13	●	POPULATION ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
16	●	EXPOSITION DU TERRITOIRE A L'ALÉA INONDATION
16	●	NATURE DU RISQUE
16	●	Inondations de plaine
16	●	Crues torrentielles
17	●	Ruissellement urbain
17	●	Risque submersion marine
17	●	Risque tsunami
18	●	SUPERFICIE DU TERRITOIRE EN ZONE INONDABLE ET POPULATION CONCERNÉE
19	●	RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
20	●	RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LE BASSIN ORB-LIBRON
23	●	ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE
25	●	NOMBRE DE VIGILANCES MÉTÉO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE
30	●	COÛT CUMULÉ DES SINISTRES
31	●	DONNÉES UTILISÉES POUR ANALYSER LA SINISTRALITÉ SUR LE TERRITOIRE
32	●	FRÉQUENCE DES SINISTRES INONDATION
34	●	ENJEUX SUR LE TERRITOIRE
34	●	DONNÉES DISPONIBLES POUR ANALYSER LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE
35	●	POPULATION EN ZONE INONDABLE
38	●	EMPRISE DES BATIMENTS EN ZONE INONDABLE
39	●	ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE

41	●	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN ZONE INONDABLE
43	●	INSTALLATIONS CLASSÉES EN ZONE INONDABLE
45	●	PATRIMOINE CLASSE EN ZONE INONDABLE
47	●	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES EN ZONE INONDABLE
49	●	RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE INONDABLE
51	●	ÉTAT DES LIEUX DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
53	●	STATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET STATION D'EPURATION EN ZONE INONDABLE
55	●	ÉTABLISSEMENTS DE SANTE EN ZONE INONDABLE
57	●	RÉSEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE
59	●	POLITIQUE DE PRÉVENTION
59	●	COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE
63	●	COUVERTURE DICRIM ET PCS
67	●	RÉALISATION D'EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE
67	●	AUTRES DOCUMENTS DE PRÉVENTION ET D'ACTION
67	●	Programme d'action de prévention des inondations
67	●	Territoire à risques important d'inondation
67	●	Stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque
69	●	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
71	●	CONSTATS ET RECOMMANDATIONS
72	●	LEXIQUE
73	●	SITES INTERNET
74	●	TABLE DES ILLUSTRATIONS

INTRODUCTION

LE PORTRAIT DE TERRITOIRE «INONDATION»

Le portrait de territoire « Inondation » vise à fournir, en amont d'une crise, un éclairage et une vision synthétique du territoire exposé aux risques d'inondations : caractéristiques générales, typologie des aléas, organisation et gestion des milieux aquatiques, outils de prévention.

Il s'agit d'appréhender les spécificités rencontrées à des échelles géographiques différentes (Arc Méditerranéen, région, département, bassin, intercommunalité, commune) avec une mise en perspective spatiale (par rapport aux autres niveaux géographiques) et temporelle (évolutions de la situation dans le temps).

Il constitue ainsi un diagnostic utile à destination des acteurs locaux (services de l'État, collectivités, services de secours, syndicats de rivière, académies, gestionnaires des réseaux...) :

- à la mise en œuvre des stratégies et des plans d'actions en matière de prévention des risques d'inondation ;
- au suivi de l'évolution des risques d'inondation et de leur gestion ;
- à la mesure de la performance des politiques menées en matière de prévention des risques d'inondation.

La mise à jour périodique du portrait (a minima tous les 5 ans ou après chaque événement majeur) et la mobilisation d'indicateurs ciblés doivent permettre d'appréhender l'impact des politiques conduites sur les différents territoires et l'efficacité des actions de prévention menées.

Enfin, disposer d'un tel document en amont d'une crise sur les territoires exposés permet la mise en évidence aisée des secteurs et des enjeux particulièrement exposés et constitue une aide à la planification et à la préparation à faire face à un futur événement.

La capitalisation et la diffusion de ces portraits doit participer à une meilleure connaissance par tous, décideurs locaux, citoyens, touristes... de ce risque majeur auquel le Sud-Est de la France est particulièrement exposé.

Démarche

La Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen », avec l'appui du CYPRES, a testé la réalisation de portraits de territoire à trois échelles différentes en lien avec les acteurs des territoires concernés :

- celle de l'arc méditerranéen – au sens de la zone d'action de la MIIAM ;
- celle d'un bassin versant (celui de l'Orb) ;
- et celle d'une intercommunalité (celle de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien).



Source : chrisncy.com

La diffusion et la communication ainsi que la mise à jour et les compléments périodiques sur ces portraits sont de la responsabilité des acteurs locaux.

Pour conduire cette expérimentation, les auteurs se sont appuyés sur la définition des portraits de territoire, proposée par l'ONRN et le CGEDD (rapport sur la démarche « APRES » inondation).

Ces tests constituent des exemples de réalisation pouvant inspirer d'autres territoires et visent à formuler de premières propositions pour une méthodologie de réalisation et un contenu type pour la consolidation de portrait de territoire.

Limites

Dans le cadre de l'amélioration continue de la démarche, d'autres dimensions restent à explorer dans la mise à jour de ce portrait, et d'une façon générale, dans la réalisation de tels portraits : analyse temporelle, analyse de la performance des actions menées, vision intégrée alliant la prévention des inondations aux autres problématiques territoriales telles que l'urbanisme, la voirie, les réseaux...

De nouvelles données et de nouveaux indicateurs sont notamment à produire et capitaliser pour travailler plus avant à l'évaluation de l'efficacité et la performance des actions de prévention.

TÉMOIGNAGE DES ACTEURS

Frédérique Roman, Établissement Public Territorial de Bassin Orb – Libron :

« Je voulais vous remercier une nouvelle fois pour ce travail mené sur le territoire Orb Libron, qui m'a permis, malgré de nombreuses années consacrées aux inondations de l'Orb et du Libron, de regarder ce territoire sous un prisme nouveau et qui nous sera utile, à la fois pour poursuivre la sensibilisation localement et dans le travail en cours d'élaboration du PAPI d'Intention. »

Julien Renzoni, DDTM 34 : *« Le portrait de territoire décrit le bassin versant Orb-Libron en exploitant toutes les données disponibles sur la thématique du risque d'inondation et en les présentant de manière organisée, détaillée et didactique.*

Pour le grand public, il permet d'en découvrir les particularités, de connaître les acteurs de ce territoire et d'identifier les nombreuses actions mises en œuvre et les outils déployés.

Pour les acteurs du territoire, il apporte un éclairage précis et exhaustif, utile pour réaliser des analyses croisées et porter un regard nouveau, utile à la définition d'une stratégie partagée d'intervention pour poursuivre le travail déjà engagé.

Enfin, ce portrait de territoire constitue un point d'étape qui fait le diagnostic des démarches réalisées jusqu'alors et l'analyse de leurs résultats, démarche bien utile pour communiquer auprès du grand public et pour définir le travail à poursuivre. Sa mise à jour régulière peut en faire un outil adapté pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et réorienter les priorités d'intervention.

Cette action vient donc compléter toutes les démarches déjà engagées sur le territoire et soutenues par les services de l'Etat en matière de prévention des inondations. C'est un outil dont le déploiement doit être encouragé.»

PRÉAMBULE SUR LE PORTRAIT DE TERRITOIRE ORB-LIBRON

Ce portrait de territoire a été élaboré notamment à partir des données de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault, approuvée le 24 avril 2017, du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) validé le 11 octobre 2011 et du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) approuvé le 5 juillet 2018.

L'élaboration de ce portrait de territoire a été un travail multi-partenarial entre l'Établissement Public Territorial de Bassin Orb-Libron, la DREAL Occitanie, la DDTM 34, la Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM) et le CYPRES.

Le bassin de l'Orb-Libron est constitué de 104 communes. Il n'est donc pas possible, pour une question de lisibilité, de traiter et de faire des statistiques à l'échelle communale. Il a été décidé de regrouper les communes en fonction de l'intercommunalité auxquelles elles sont associées afin de donner des ordres de grandeur. Toutefois, quelques indicateurs sont détaillés à l'échelle communale.

La méthodologie du portrait de territoire et en particulier le choix de l'échelle communale justifient d'envisager un travail complémentaire, à la charge de l'EPTB Orb Libron, permettant de préciser la localisation des principaux enjeux à une échelle plus fine que l'échelon communal.

De plus, pour rendre compte de manière circonstanciée de la vulnérabilité réelle du territoire, il est nécessaire de croiser les différents indicateurs fournis par le portrait de territoire entre eux. Certains de ces indicateurs sont statiques et identifient une vulnérabilité potentielle dont l'intensité doit être précisée (par exemple : pour quelle occurrence de crue ?) et parfois même modérée (présence d'un ouvrage de protection, de mesures de gestion de crise, de mesures de mitigation...).

Cette étape de diagnostic complémentaire permettra également de mieux mesurer les effets de la politique de gestion du risque d'inondation et des investissements consentis sur le territoire depuis près de 20 ans et constituera un outil utile à la définition des actions restant à mener ainsi qu'à leur suivi.

Il est nécessaire de préciser que les données disponibles ne permettent pas toujours de proposer d'indicateurs avec des informations géolocalisées et que certains sont donc produits à l'échelle du territoire communal dans son intégralité (sinistralité, PCS, PPRI...), et d'autres à l'échelle infra-communale (population, établissements scolaires ou de santé, ICPE...).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ORB-LIBRON

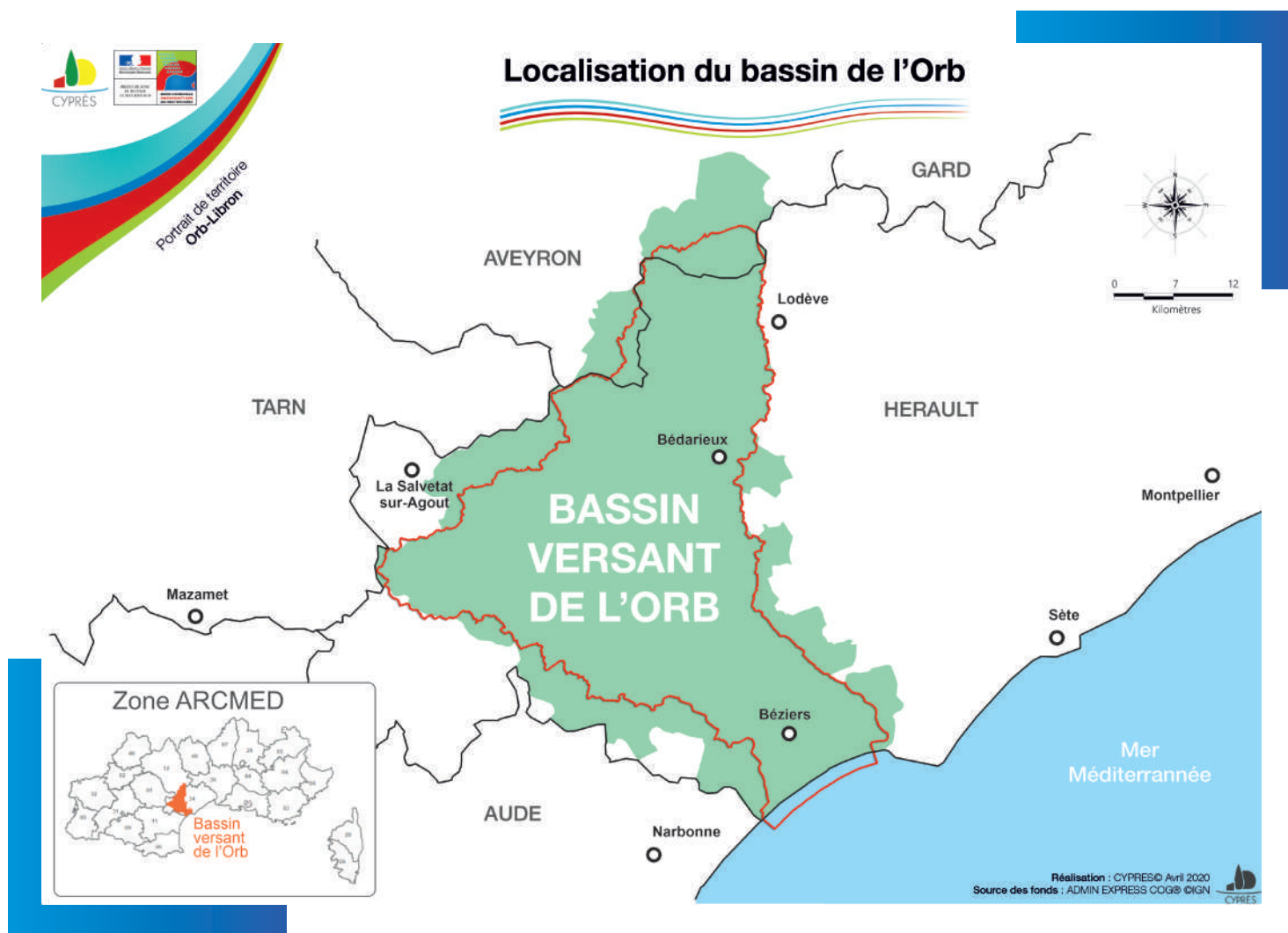
○ RELIEF ET HYDROLOGIE

Le territoire de l'Orb-Libron occupe la partie occidentale du département de l'Hérault. L'Orb constitue, par la taille de son bassin, le second fleuve du département. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un chemin de 136 km.

L'altitude s'échelonne au maximum à 1 124 m au sommet de l'Espinouse pour arriver à l'embouchure de l'Orb à Valras-Plage au niveau de la mer. L'Orb dispose de nombreux affluents plus ou moins importants comme le Jaur, La Mare, le Lirou, le Gravezon et le Taurou.

Le bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb. Il s'agit d'un petit fleuve côtier qui se rejette sur la commune de Vias.

Illustration 1 – Localisation du bassin de l'Orb-Libron



○ OCCUPATION DU SOL

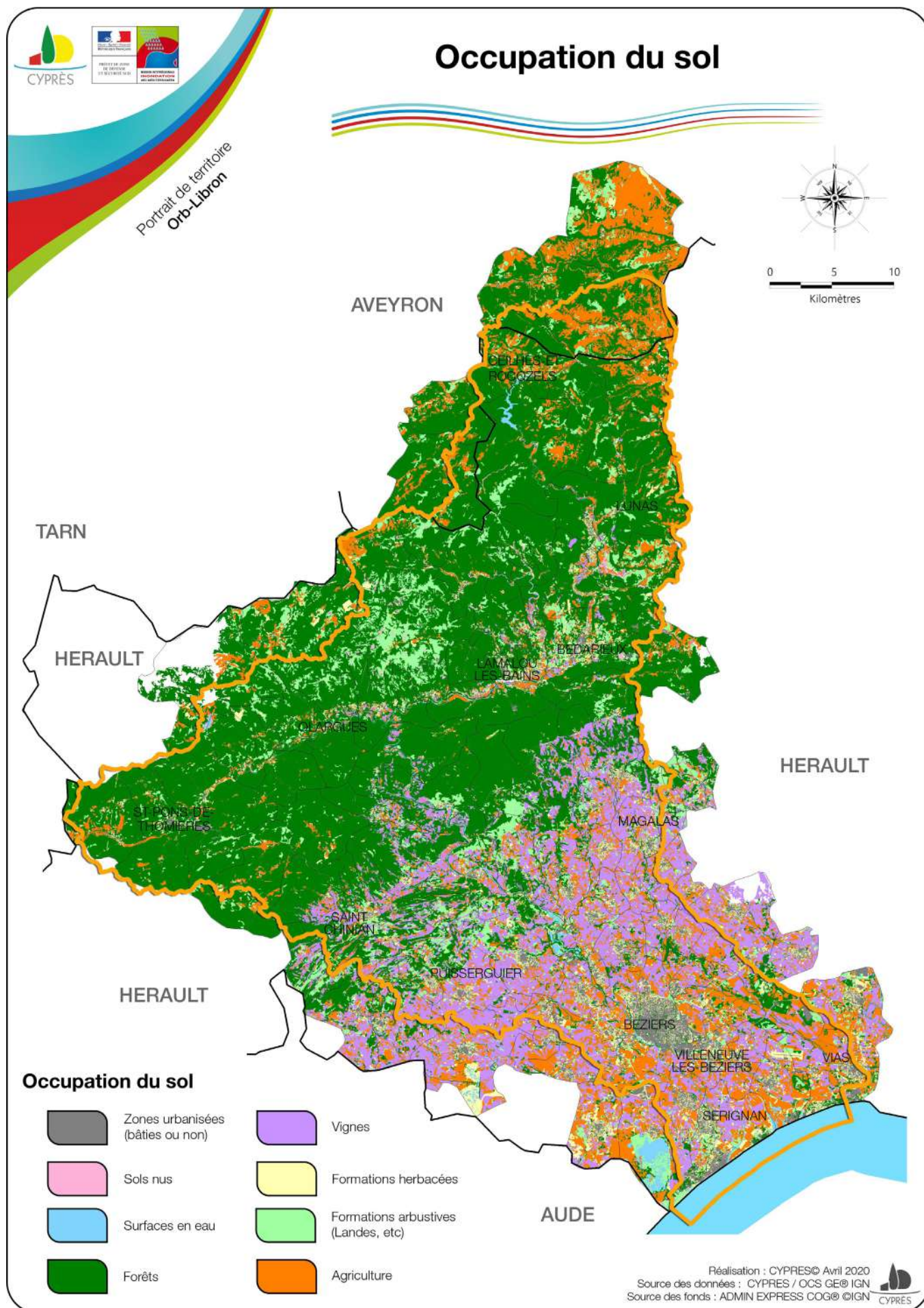
Du fait de sa superficie importante, environ 1800 km², le bassin Orb-Libron recoupe une grande variété de paysages (zones montagneuses, plaine et vallée viticole, zones de garrigues et littorales) et sa limite d'emprise se situe dans le département de l'Aveyron. À l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnement de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le constat général qui ressort du territoire de l'Orb-Libron est qu'il s'agit d'un territoire rural à dominante naturelle (95% de la superficie) dont les zones urbanisées sont situées dans les vallées et sur le littoral préférentiellement.

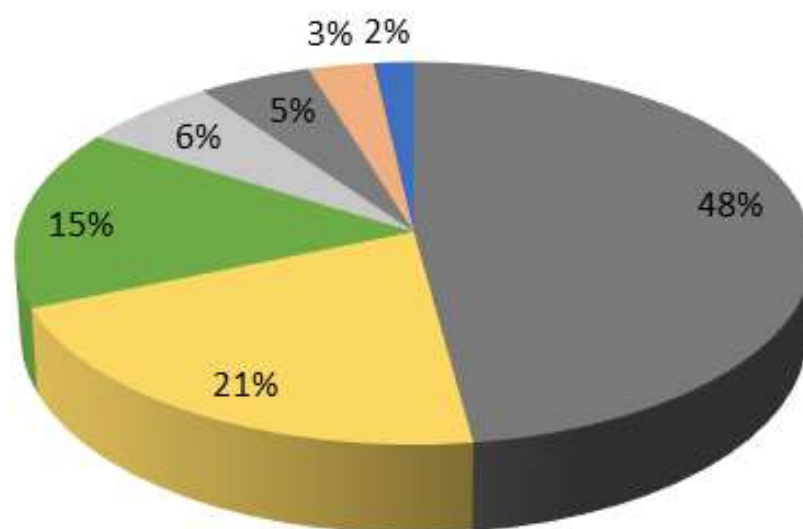
La partie Nord du territoire (48 %) est principalement recouvert de forêts qui sont, pour certaines, classées (forêt de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue par exemple).

21% du territoire, majoritairement au centre, correspond aux vignobles tandis que les autres activités sur le bassin de l'Orb-Libron couvrent 15 % du territoire. Les 226 031 habitants du territoire sont répartis sur 5% de zones urbaines. Enfin les landes et garrigues, les espaces naturels peu végétalisés et les zones humides couvrent respectivement 6,3 et 2 % du territoire.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés. Les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux. Quelques étangs persistent, dont la Grande Maire et l'ancien grau du Libron.



Répartition de l'occupation du sol sur le territoire



- Forêt
- Vignoble
- Zones agricoles
- Landes et garrigues
- Zones urbaines
- Espaces naturels peu végétalisés
- Surfaces en eau ou zones humides

Typologie	Surface en km ²
Forêt	865
Vignoble	376
Zones agricoles	276
Landes et garrigues	112
Zones urbaines	92
Espaces naturels peu végétalisés	53
Surface en eau ou zones humides	33

CLIMAT ET PLUIES INTENSES

Le climat du bassin de l'Orb-Libron est principalement méditerranéen. Cela se caractérise par des hivers doux, des étés chauds et marqués par une sécheresse plus ou moins accentuée et une pluviométrie essentiellement répartie sur le printemps et l'automne (qualifiées d'épisodes méditerranéens).

Le territoire est soumis à un fort gradient de précipitation diminuant depuis l'arrière-pays en direction du littoral. Les hauteurs de précipitations annuelles cumulées varient de 600 mm dans la plaine littorale à près de 1 500 mm dans les secteurs de relief plus élevée.

Les caractéristiques du climat cévenol sont moins marquées sur le bassin versant de l'Orb, avec des cumuls de pointe centennale de 200 à 300 mm par épisode. Le bassin Orb – Libron est globalement soumis à un fort ensoleillement où les températures minimales et maximales moyennes varient respectivement entre 7 et 10°C au nord du territoire et entre 16 et 20° C vers la partie littorale.

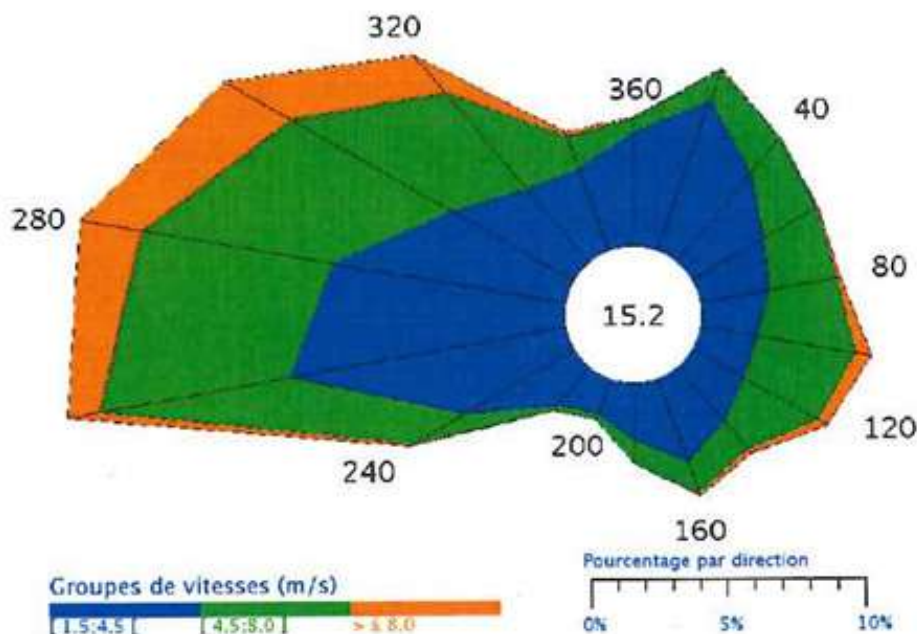
Les gelées sont possibles de novembre à fin mars. Les températures sont fréquemment conditionnées par les épisodes venteux, tramontane et mistral pouvant apporter de la fraîcheur.

Le régime anémométrique du territoire est largement dominé (plus de 40 % des épisodes mesurés) par la tramontane. Ces vents de secteurs ouest – nord-ouest sont aussi les plus violents (plus de 80 % des épisodes supérieurs à 8 m/s, vitesse dépassée une vingtaine de jours par an).

Les vents marins, en provenance du sud et du sud-est, sont aussi bien représentés (20 % des épisodes). Ils peuvent parfois s'avérer de forte intensité et sont régulièrement accompagnés d'épisodes pluvieux.

Le mistral, de secteur nord, représente environ 12 % des épisodes de vents, avec des vitesses moindres par rapport à la tramontane.

Illustration 5 – Rose des vents de Béziers - Vias



Rose des vents de Béziers - Vias (source : Météo-France)

Les documents ci-après présentent les fiches climatologiques des villes de Béziers et de Cambon-et-Salvergues et indiquent les statistiques de 1981 à 2010, ainsi que les différents records de températures, vents, précipitations.

La température moyenne sur Béziers est de 15,1°C et l'amplitude thermique sur l'année est de 16,2°C.

Pour Cambon-et-Salvergues, la température moyenne est de 9,4°C et l'amplitude thermique sur l'année est de 15°C.

Illustration 6 – Fiches climatologiques sur Béziers et Cambon-et-Salvergues



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981-2010 et records

BEZIERS-COURTADE (34)

Indicatif : 34032002, alt : 25m, lat : 43°20'00"N, lon : 03°09'18"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													
												Records établis sur la période du 01-01-1970 au 02-12-2019	
	21.5	24.7	29.2	32.4	35.9	39.2	42	41.3	39.8	33.2	25.7	22	42
Date	09-2007	22-2019	21-1990	06-2011	29-2001	21-2003	07-1982	04-2018	04-2016	02-1997	03-1970	16-1989	1982
Température maximale (moyenne en °C)													
	11.6	12.7	16	18.4	22.5	27.3	30.7	30.1	25.9	20.7	15.3	12.1	20.3
Température moyenne (moyenne en °C)													
	7.5	8.1	11	13.3	17.1	21.2	24.1	23.6	19.9	16	11.2	8.1	15.1
Température minimale (moyenne en °C)													
	3.4	3.5	6	8.2	11.7	15	17.6	17.2	13.9	11.3	7	4.1	9.9
La température la plus basse (°C)													
												Records établis sur la période du 01-01-1970 au 02-12-2019	
	-16	-7.4	-9.6	-1	0.2	5.9	7.8	7.6	2.5	-4	-9.3	-9	-16
Date	16-1995	27-2019	02-2005	05-2019	07-2019	08-2019	01-1972	21-2019	26-1972	12-1975	22-1999	25-1970	1995
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30°C	1.0	7.6	18.6	16.1	4.2	0.1	.	.	47.7
Tx >= 25°C	.	.	0.4	1.5	8.9	22.1	29.4	28.7	18.9	3.3	0.1	.	113.2
Tx <= 0°C	0.2	0.0	0.3
Tn <= 0°C	7.5	6.2	2.0	0.0	0.2	2.6	6.9	25.4
Tn <= -5°C	1.4	0.7	0.1	0.2	1.2	3.5
Tn <= -10°C	0.1	0.1
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													
												Records établis sur la période du 01-08-1969 au 02-12-2019	
	166	110	105	145	81.4	51.5	46	49	178	192.6	124.8	129.2	192.6
Date	19-1979	25-1996	13-1971	15-1990	03-1999	22-1992	01-1992	22-1976	26-1992	22-2019	13-2005	03-2003	2019
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	63.3	63.3	37.7	49.6	47	27.6	16.9	29.4	66.9	91.1	68.8	64.1	595.7
Nombre moyen de jours avec													
Rx >= 1 mm	5.3	4.8	4.6	5.5	5.6	3.7	2.2	3.8	3.8	5.7	5.1	5.0	55.0
Rx >= 5 mm	2.8	2.7	2.0	2.6	2.6	1.6	0.9	1.8	2.3	3.3	2.6	2.3	27.4
Rx >= 10 mm	1.5	1.7	1.2	1.6	1.4	0.7	0.4	0.9	1.5	2.3	1.7	1.4	16.5
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

Page 1/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 06/12/2019 dans l'état de la base

METEO-FRANCE – Direction de la Production
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
<https://donneespubliques.meteofrance.fr>

¹ Source Météo-France

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981-2010 et records

CAMBON-ET-SALVERGUES (34)

Indicatif : 34046005, alt : 906m, lat : 43°37'12"N, lon : 02°51'36"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													Records établis sur la période du 01-10-1998 au 02-12-2019
	18	22	22.4	25.6	29.2	34.1	34	35.9	30	26.5	21	19.9	35.9
Date	26-2016	27-2019	23-2001	09-2011	29-2001	21-2003	21-2015	12-2003	17-2019	02-2011	15-2015	15-1998	2003
Température maximale (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1990-2010
	5.6	5.9	9.3	11.9	16.6	21.6	23.1	23.2	19	14.4	8.4	6.1	13.8
Température moyenne (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1998-2010
	2.3	2.5	5.1	7.6	11.8	16	17.1	17.3	13.7	10.6	5	2.8	9.4
Température minimale (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1998-2010
	-0.9	-0.9	0.9	3.2	7	10.5	11.1	11.5	8.4	6.7	1.7	-0.6	4.9
La température la plus basse (°C)													Records établis sur la période du 01-10-1998 au 02-12-2019
	-13.2	-15.1	-16.5	-4.5	-3	-1.1	3.3	4	-1	-6.1	-12.2	-13.3	-16.5
Date	30-2004	05-2012	01-2005	07-2006	07-2019	04-2001	17-2000	27-2012	20-2012	25-2003	22-1998	16-2010	2005
Nombre moyen de jours avec													Statistiques établies sur la période 1990-2010
Tx >= 30°C	0.5	1.4	2.5	4.4
Tx >= 25°C	1.0	8.1	11.4	10.9	2.0	.	.	.	33.4
Tx <= 0°C	2.6	3.0	0.6	0.8	2.5	9.4
Tn <= 0°C	17.3	16.3	12.0	4.6	0.6	0.1	.	.	0.3	1.9	10.2	17.0	80.1
Tn <= -5°C	5.2	4.4	1.8	0.2	1.6	4.4	17.5
Tn <= -10°C	0.5	0.7	0.3	0.1	0.4	1.9
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													Records établis sur la période du 01-09-1956 au 02-12-2019
	221	169.7	180	169.2	114	136.2	85	80.2	187.3	227	204.4	263.5	263.5
Date	22-1996	26-2003	12-2011	26-1957	03-2016	27-1981	23-1971	16-1983	27-1966	14-1996	07-1982	16-1995	1995
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	155.5	128.7	99	139.6	108.8	62.3	39.3	65.1	115.5	193.5	189.5	180.8	1477.6
Nombre moyen de jours avec													
Rx >= 1 mm	12.1	10.2	10.2	10.8	9.4	6.4	4.9	6.3	7.2	11.7	11.4	11.4	111.8
Rx >= 5 mm	7.1	6.1	5.5	6.6	5.5	3.1	2.5	3.5	4.3	6.7	6.7	6.8	64.3
Rx >= 10 mm	4.1	4.0	3.0	4.1	3.1	1.9	1.2	1.8	2.8	4.5	4.1	4.0	36.5
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

Page 1/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 06/12/2019 dans l'état de la base

 METEO-FRANCE – Direction de la Production
 42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
<https://donneespubliques.meteofrance.fr>

1 Source Météo-France

POPULATION ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les 104 communes du bassin totalisent une population de 226 414 habitants dont environ 35% résident à Béziers (76 493 habitants), seconde ville du département de l'Hérault.

La population du bassin Orb-Libron a connu une croissance modérée jusqu'à la fin des années 90 puis un essor important depuis les années 2000. Le développement est hétérogène, nettement plus marqué sur la plaine viticole autour de Béziers et sur le littoral, avec un taux de croissance plus élevé que celui du département de l'Hérault (1,66% contre 1,44%).

Tableau 1 – Comparatif d'évolution de la population dans l'Hérault

Principales communes	Population en 2016	Population en 2011	Variation annuelle moyenne 2011 -2016 (%)
Montpellier	281 613	264 538	1.3
Béziers	76 493	71 432	1.4
Sète	43 609	43 408	0.1
Agde	27 681	23 999	2.9
Lunel	26 002	25 565	0.3
Frontignan	22 521	22 719	-0.2
Mauguio	17 073	16 660	0.5

Insee 2016

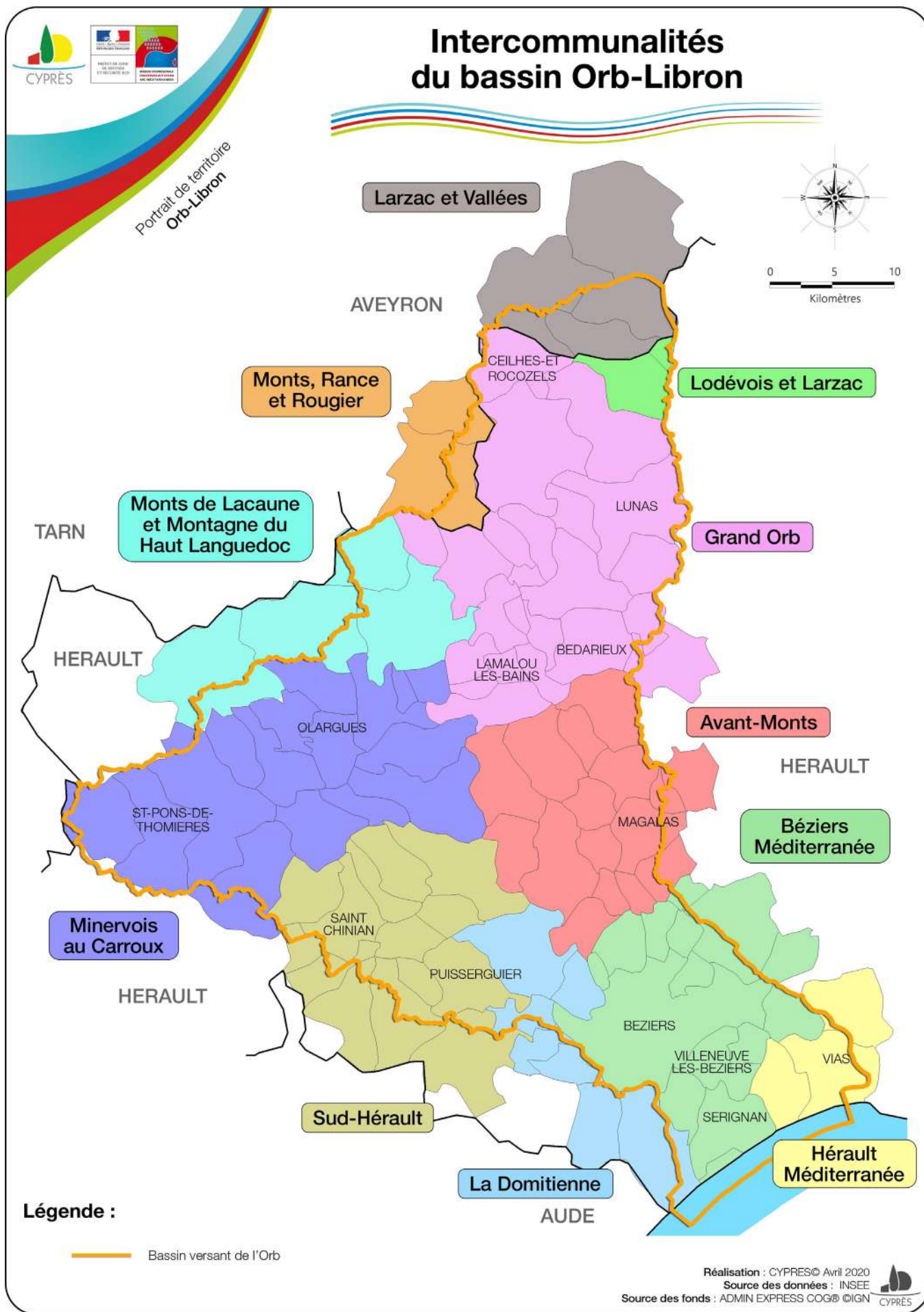
La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les $\frac{3}{4}$ sur les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Les 104 communes sont réparties sur 11 intercommunalités et 2 départements, l'Hérault et l'Aveyron.

Tableau 2 – Répartition territoriale du bassin Orb-Libron

Nom intercommunalité	Nombre de communes	Population	Département
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	14	120 115	34
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	3	13 842	34
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	4	885	34
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	16	7 848	34
Communauté de Communes la Domitienne	7	23 547	34
Communauté de Communes Larzac et Vallées	3	921	12
Communauté de Communes Les Avant-Monts	16	19 412	34
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	2	232	34
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	2	105	12
Communauté de Communes Sud Hérault	14	16 570	34
Grand Orb	23	22 937	34

Illustration 7 – Intercommunalités du bassin Orb-Libron



EXPOSITION DU TERRITOIRE À L'ALÉA INONDATION

○ NATURE DU RISQUE

Le territoire Orb-Libron est sensible au risque inondation. Les secteurs à l'amont sont généralement moins sensibles car moins urbanisés, alors que ceux du bassin aval, fortement urbanisés, sont exposés à un risque élevé du fait de la fréquence des débordements, de l'importance des hauteurs de submersion et de leur vulnérabilité.

Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- Il n'est pas rare que le bassin puisse être soumis à des pluviométries de 150 à 200 mm en 24h, les ruissellements peuvent y être à la fois importants et très rapides,
- Les débits de pointe de l'Orb sont élevés et les temps de propagation sont courts : le temps de réaction du bassin est de 8 à 12 heures ; par ailleurs, le fleuve n'est régulé que par le barrage des Monts d'Orb, qui ne contrôle que 7.5% du bassin total et n'a pas de fonction formelle d'écrêtement des crues,

- Les inondations deviennent très fréquentes à partir de Béziers et concernent une vaste plaine inondable (5 000 ha) et plusieurs agglomérations.

D'autres facteurs peuvent aggraver les effets des crues :

- L'important développement de l'urbanisation, pouvant provoquer une forte augmentation du ruissellement,
- L'abandon des cultures en terrasses avec un effet négatif sur la rétention des crues,
- Enfin, les extractions de matériaux dans le lit des cours d'eau ont favorisé l'accélération des transferts et rendu les crues plus brutales en aval.



INONDATIONS DE PLAINE

Les crues lentes s'observent dans les basses vallées de cours d'eau importants. Elles s'accompagnent de débordements touchant de grandes étendues. Dans les zones inondées, les hauteurs d'eau sont le plus souvent importantes (plus de 1,5m dans le delta de l'Orb) et les vitesses d'écoulement faibles. Les terrains peuvent rester submergés pendant plusieurs jours. Ce type de crue concerne essentiellement la basse vallée de l'Orb.

Les études menées par le SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) ont montré que le risque sur l'Orb est avéré au-delà d'une crue biennale sur l'ensemble de son cours, mais provoque des débordements pour les crues décennales et centennales.

Entre Béziers et la mer, secteur le plus exposé, les débordements en rive droite interviennent à Béziers dès la crue courante (650 m³/s au Bosquet). Entre Béziers et l'autoroute A9, les crues courantes sont débordantes en rive droite où la configuration en « toit » de la plaine induit un étalement des eaux dans la dépression comprise entre l'Orb et les coteaux. Dans le delta, secteur le plus sensible de la vallée, l'habitat groupé (Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras Plage) est soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale.

CRUES TORRENTIELLES

Les crues torrentielles se produisent sur les cours d'eau drainant des bassins versants relativement peu étendus. Ces crues se caractérisent par des hauteurs d'eau pouvant être importantes et surtout des vitesses d'écoulement rapides à l'origine d'un risque pour les populations. Les durées de submersion sont de l'ordre de quelques heures. Par rapport aux crues de plaines, les crues torrentielles provoquent des dégâts plus importants du fait des vitesses d'écoulement qui « balayent » les obstacles (murs, haies, cultures...).

Ce type de crue s'observe sur les « petits » affluents de l'Orb : Mare, Jaur, Lirou, Vernazobre, Bitoulet... C'est le phénomène qui est survenu en septembre 2014 à Lamalou-les-Bains ou à Saint-Gervais-sur-Mare.

Illustration 8 – Saint Gervais centre 2014



RUISSELLEMENT URBAIN

L'ensemble des communes est concernée par ce phénomène d'inondation. Il est la conséquence directe des aménagements réalisés par l'homme (lotissements, parkings, voiries). Lorsque les sols n'absorbent plus du tout l'eau de l'orage, celle-ci ruisselle et se concentre en descendant les rues.

Cela occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales et les rues sont transformées en torrents, comme ce fut le cas à Puisserguier en janvier 1996 où deux enfants sont décédés.

RISQUE TSUNAMI

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures.

Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines : un très fort séisme sous-marin (dans plus de 80% des cas) ou un mouvement de terrain aérien ou sous-marin proche de la côte. Les plages, les ports et les zones urbanisées proches de la mer peuvent alors être impactés.

Ce phénomène concerne les communes littorales de Portiragnes, Sérignan, Valras-Plage, Vendres et Vias. Cela représente près de 790 personnes qui vivent à l'année à moins de 200 mètres du rivage (chiffre INSEE 2018). Ce chiffre peut être multiplié durant la période estivale.

RISQUE SUBMERSION MARINE

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques défavorables (fortes dépressions et vents de mer). Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers. De nombreux phénomènes ont eu lieu sur le secteur et ont pu avoir des conséquences sur le littoral.

La submersion marine est présente sur l'ensemble des communes littorales, de Valras à Agde.

○ SUPERFICIE DU TERRITOIRE EN ZONE INONDABLE ET POPULATION CONCERNÉE

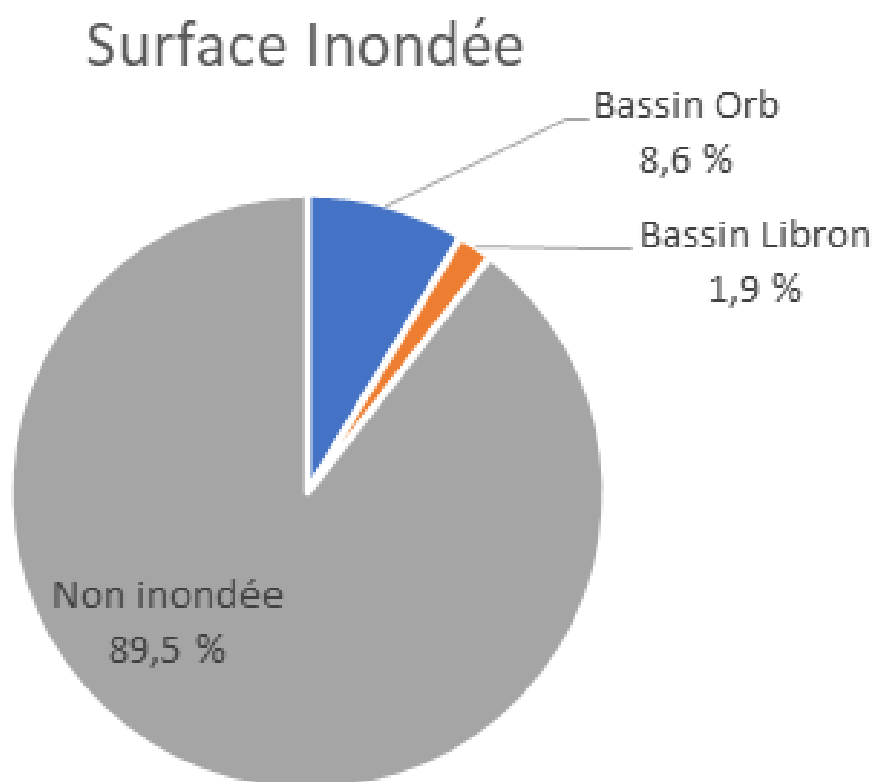
Dans le cadre de l'élaboration des PAPI 1 et 2, la surface inondable sur le bassin de l'Orb a été estimée à environ 135 km², dont 79 km² sur la partie amont et 56 km² sur le delta aval. Pour le bassin du Libron, la surface inondable est estimée à 30 km².

La surface inondable est donc faible par rapport à la surface totale du bassin versant. 10,5 % du territoire sont inondables.

En termes de population, environ 20 700 habitants permanents résident en zone inondable (18 700 pour le bassin de l'Orb et 2 000 pour celui du Libron).

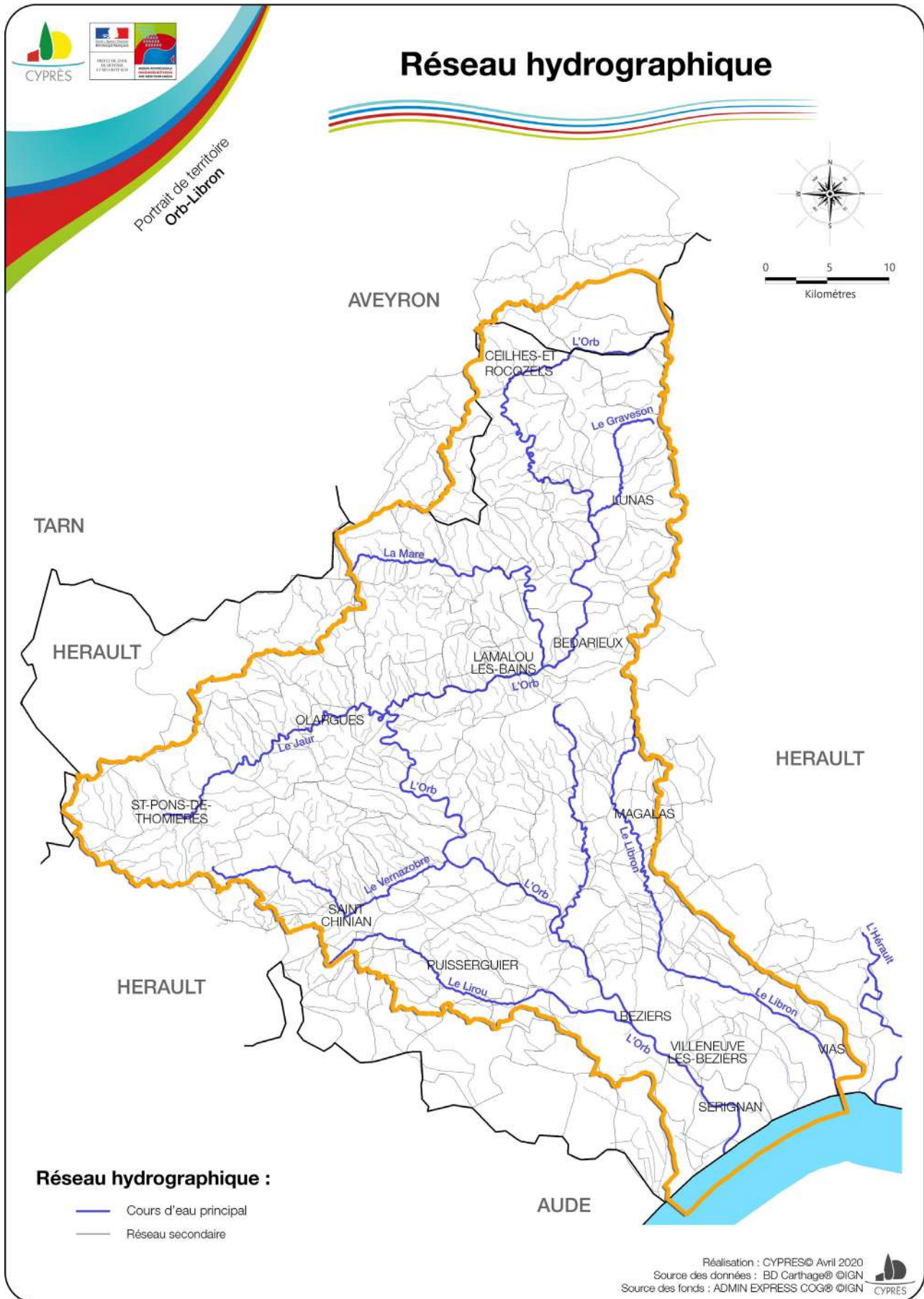
Le chiffre augmente fortement pour la population saisonnière avec plus de 100 000 personnes pour le bassin de l'Orb et 21 600 au niveau de Vias dans le bassin du Libron.

Illustration 9 – Répartition de la surface inondable sur le bassin



○ RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

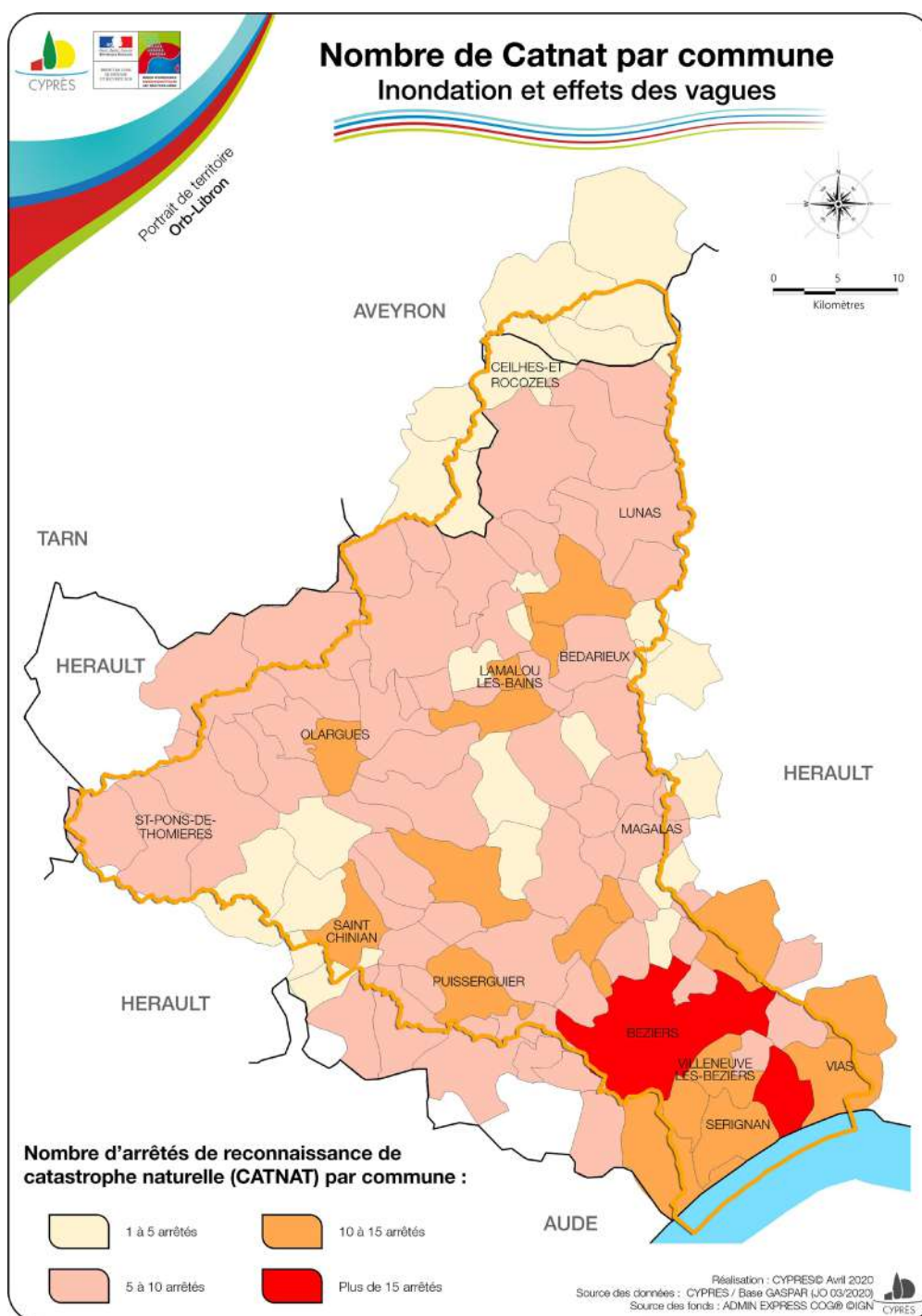
Illustration 10 – Réseau hydrographique du bassin Orb-Libron



ÉVÈNEMENTS DU TERRITOIRE ET SINISTRALITÉ

RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LE BASSIN ORB-LIBRON

Illustration 11 – Nombre d'arrêtés CatNat par commune



En se basant sur l'analyse des Cat Nat depuis 1982, la commune de Portiragnes est la commune du bassin de l'Orb-Libron ayant fait l'objet du nombre le plus important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation et de chocs mécaniques liés à l'action des vagues avec 15 arrêtés pour le risque inondation et 3 arrêtés pour le deuxième risque. La commune de Béziers est juste derrière avec 17 arrêtés CatNat pour risque d'inondation.

Les communes de Pezenes-les-Mines, Romiguières, Villespassans, Le Clapier et Tauriac-de-Camaries sont les communes du territoire ayant fait l'objet du nombre le moins important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation avec 1 arrêté pour le risque inondation.

Il est important de rappeler que certains indicateurs sont proposés à l'échelle communale et que certaines communes peuvent se retrouver sur deux bassins versants différents.

Illustration 12 – Nombre de communes concernées par des arrêtés CatNat Inondation depuis 1982

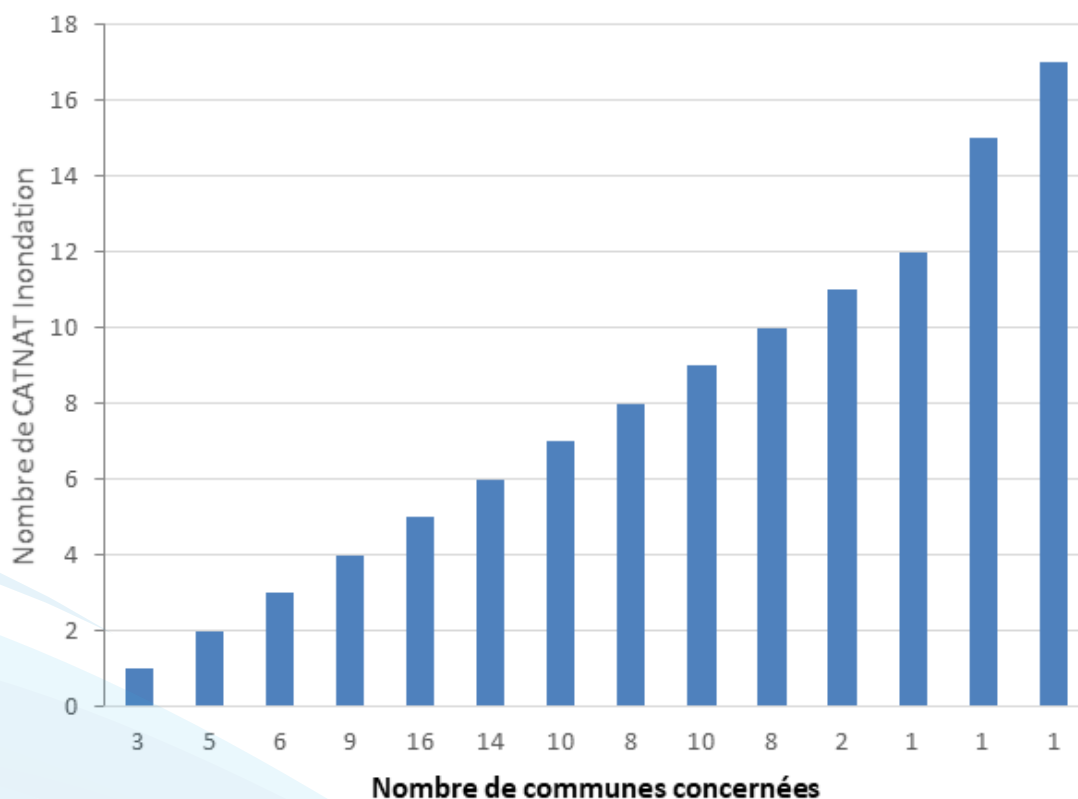
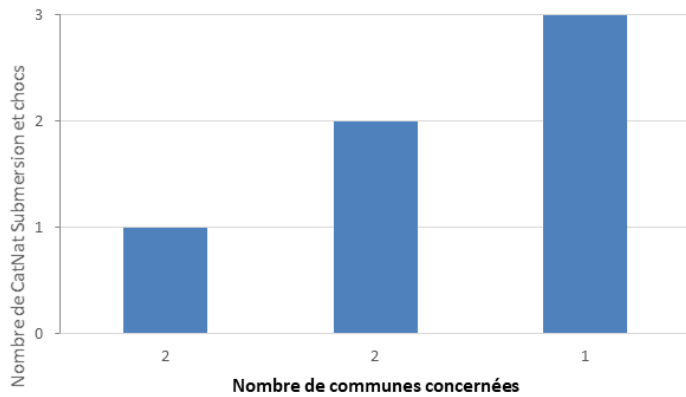


Illustration 13 – Nombre de communes concernées par des arrêtés CatNat chocs mécaniques liés à l’action des vagues



La commune de Portiragnes est la commune du département de l’Hérault ayant fait l’objet du nombre le plus important de reconnaissances de l’état de catastrophe naturelle pour cause d’inondation (tout type) et la 14e commune à l’échelle de l’Arc Méditerranéen.

Les communes de Valras-Plage et Sérignan sont concernées par un arrêté.
 Les communes de Vendres et Vias sont concernées par deux arrêtés.
 La commune de Portiragnes est concernée par trois arrêtés.

Tableau 3 – Analyse du nombre de CatNat inondation (tout type inondation)

Commune	Nombre de CatNat inondation	Rang sur le département de l’Hérault	Rang sur l’arc méditerranéen
Portiragnes (34209)	18	1	14
Béziers (34032)	17	2	23
Valras-Plage (34324)	13	5	74
Sérignan (34299)	12	6	106
Vias (34332)	12	6	106

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE

L'histoire du territoire Orb-Libron est marquée de crues majeures aux dégâts catastrophiques :

- Octobre 1745 – 100 maisons détruites à Bédarieux ; changement de lit de la Mare et destruction de 5 habitations à Villemagne, changement de lit du torrent d'Arles ; Pont Vieux à Béziers partiellement détruit. D'après les registres paroissiaux, « beaucoup de personnes furent noyées »,

- 12 septembre 1875 - Une extraordinaire crue du Vernazobre provoque à Saint Chinian 128 morts et la destruction de dizaines de maisons. La crue est également violente sur le Jaur, les embâcles détruisent plusieurs ponts de pierre,

- Novembre 1907 – Forte crue du Libron. Le quartier du Faubourg, en plein essor grâce au développement des infrastructures (Canal du Midi, voie ferrée), est touché,

- Mars 1930 – Forte crue de la haute vallée de l'Orb, le pont du Poujol sur Orb est emporté,

- 8 décembre 1953 - Crue historique à Béziers avec un débit estimé à 2 300 m³/s, qui cause l'évacuation du quartier du Faubourg avec plus de 2000 sinistrés. Crue la plus proche de la crue centennale statistique estimée à 2 500 m³/s,

- 5 et 30 septembre 1964 – Deux crues majeures du Libron,

- Le 8 et 9 novembre 1984, une tempête a frappé le littoral méditerranéen avec une houle de plus de 4 m par endroit. Un enrochement en urgence en face du poste de secours central a été nécessaire. Un brise-lames de 200 m de long a été construit,

- 16 décembre 1995 - Inondations catastrophiques sur tout le bassin de l'Orb,

- 28 janvier 1996 – Inondations de Puisserguier ayant entraîné la mort de deux enfants. Tout le delta de l'Orb est sérieusement inondé avec des niveaux atteints proches de ceux de la crue de 1953,

- Du 16 au 18 décembre 1997, une tempête avec des vents à 160 km/h et des houles de plus de 10 m par endroit, a balayé le littoral. De nombreux débris sont retrouvés dans la ville. La chaussée du parking du littoral a été déstabilisée. Des terrasses de restaurants ont été endommagées. Certaines villas proches du littoral ont été envahies par plus d'1,20 m de sable et de mer. 5 brise-lames ont été construits,

- 13 octobre 2003 : De fortes précipitations touchent le département de l'Hérault provoquant des inondations sur Béziers. Il est tombé 190,5 mm à Saint-Chinian en seulement 4 heures. Ces fortes pluies ont provoqué une vingtaine d'intervention des sapeurs-pompiers à l'ouest de Béziers,

- Dans la nuit du 3 au 4 décembre 2003, Une dépression se creuse très rapidement sur l'ensemble du littoral. Le port a été dégradé. La station d'épuration a été endommagée par les embâcles. Une quinzaine de véhicules ont été dégradés et la digue Est de l'Orb endommagée,

- Du 16 au 19 septembre 2014, des précipitations diluviennes touchent le département provoquant des inondations, des coulées de boue et la disparition de 4 personnes sur Lamalou-les-Bains.

- Du 27 au 30 novembre 2014, un épisode s'est déroulé en plusieurs phases. Il a débuté le 27 sur le nord de l'Hérault (120 mm aux Aires, 107 mm à St Gervais) puis s'est étendu le 28 aux Cévennes (160 mm au Bouquet-d'Orb (34), 159 mm à Roqueredonde (34)) et à l'Aude mais sans cumuls très importants (81 mm à Palairac (11)). En matinée du 28 une tornade classée EF2 sur l'échelle de Fujita a touché la ville de Sérignan (Hérault).

La station météorologique toute proche située sur l'aérodrome de Béziers-Vias a enregistré une rafale de 164 km/h. Sur la commune de Bédarieux, deux phénomènes cumulés ont fait gonfler le lit de l'Orb inondant les berges et les quartiers bas du centre-ville. Le premier facteur de crue est hydrométrique avec des précipitations exceptionnelles, plus de 300 mm de pluies cumulées enregistrés en amont du barrage d'Avène.

Le second est un phénomène torrentiel. Les cours d'eau, le Vèbre, les Vals, ... L'ensemble des ruisseaux secs, et toutes les eaux de ruissellement des points hauts de Bédarieux sont venues se déverser dans l'Orb. Le pic de crue à 4,65 mètres était atteint à 17h.

Illustration 14 – Lamalou-les-Bains 2014



@ EPTB Orb

Au cours de l'épisode, 282 mm d'eau ont été mesurée à Bédarieux en 24h dont 80 mm en 1h et 56 mm en 30 mm. La montée extrêmement rapide de l'eau dans le Bitoulet, qualifié de vague, a engendré de graves dommages sur Lamalou-les-Bains dévastant un camping et faisant des victimes.

Illustration 15 – Lunas 2014



@ SMVOL

Illustration 16 – Hameau Taillevent 2014



@ SMVOL

Illustration 17 – Repère de crue



@ EPTB Orb

- Du 28 février au 1er mars 2018, de fortes précipitations sous forme neigeuse ont particulièrement touché le département de l'Hérault. À la station de Béziers-Vias, 162 mm de précipitations sont mesurés dont 113,2 en 6 heures et 43,6 en 3 heures.
- Du 22 au 23 octobre 2019, un épisode méditerranéen s'est abattu sur le département. Il est tombé plus de 350 mm de pluie dans la nuit sur le secteur de Béziers. 1 000 personnes ont été évacuées à Béziers et Villeneuve-les-Béziers dont 12 par hélitreuillage.

○ NOMBRE DE VIGILANCES MÉTÉO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE

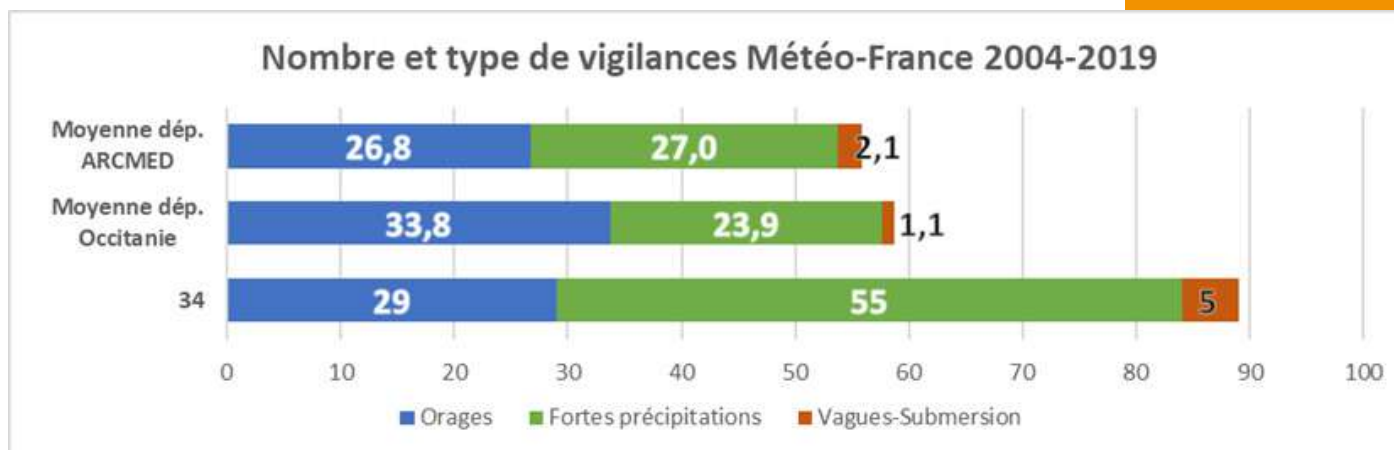
Les vigilances météorologiques sont émises au niveau départemental. Le département de l'Hérault connaît d'importants épisodes de pluies intenses et représente une part considérable des vigilances de la région Occitanie (18% de vigilances et 33% des vigilances rouges) et de la zone Arcmed (7% des vigilances et 24% des vigilances rouges).

Les cinq pages qui suivent sont issues d'une étude «Statistiques vigilances Météo» en cours de publication par la MIIAM. Cette étude fait suite à l'expression par certains acteurs, notamment les maires, d'un ressenti quant à la fréquence trop importante des vigilances en regard d'un faible taux de constat d'évènements.

Tableau 4 – Chiffres clés sur les vigilances Météo-France et Vigicrues (période 2004-2019)

	Hérault	Région Occitanie (13 départements)	Zone ARCMED (23 départements)
Population (2020)	1 176 145	5 924 858 (Hérault = 20 %)	12 172 623 (Hérault = 10 %)
Combien de vigilances subit le département ? de quel type et à quelle fréquence ?			
Vigilances Météo-France (orange et rouge)	89	764 dont 12 % pour l'Hérault	1286 dont 7% pour l'Hérault
Vigilances Rouges Météo-France (2004-2019)	5	15 dont 34% pour l'Hérault	21 Dont 24% pour l'Hérault
Nombre moyen de Vigilances par an	5.25	3.63	3.44
Combien de temps durent les vigilances ?			
Durée moyenne des vigilances (jours)	Météo-France : 2,47 Vigicrues : 1,14	Météo-France : 2,2 Vigicrues : 1,4	Météo-France : 2,2 Vigicrues : 1,2
Durée maximale des vigilances (jours)	Météo-France : 5 Vigicrues : 3,6	Météo-France : 5 Vigicrues : 12,0	Météo-France : 5 Vigicrues : 12,0
Comment se répartissent les vigilances dans le temps ?			
Évolution dans le temps		4.2 vigilances / an entre 2004 et 2012 7.3 vigilances / an depuis 2013	
Répartition mensuelle des vigilances	11% en Juin/Juillet 75% entre Août et Novembre	34% en Juin/Juillet 49% entre Août et Novembre	27% en Juin/Juillet 55% entre Août et Novembre
Quelle corrélation dégâts/vigilances ?			
Pourcentage des CatNat pendant un événement météo avec vigilance	97%	72 %	61 %

Illustration 18 – Nombre et type de vigilances Météo-France 2004-2019



Pour les vigilances Météo-France, les niveaux orange et rouge sont confondus, et les vigilances « Orages », « Fortes-Précipitations » et « Vagues-Submersions » sont agrégées.

Illustration 19 – Nombre de vigilances Vigicrues 2004-2019



Les périodes de vigilance Météo-France et Vigicrues ne sont pas comparées l'une à l'autre. En effet, il est difficile de corréliser le niveau de vigilance de Vigicrues avec celui des prévisions de Météo-France puisqu'il dépend intrinsèquement de la nature des bassins versants des cours d'eau. Un même événement pluvieux sur deux territoires distincts n'engendrera pas la même réaction des cours d'eau (taille de bassin versant, relief, largeur et débit des cours d'eau, etc.).

Tableau 5 – Nombre de vigilances météo et Vigicrues orange et rouge

		Département (34)				Moyenne départementale Occitanie	Moyenne départementale ARCMED
		Orages	Fortes précipitations	Vagues Submersion	Total Vigilances Inondation		
MÉTÉO-FRANCE 2004-2019	Orange	29	50	5	84	58	55
	Rouge	0	5	0	5	1,2	0,9
VIGICRUES 2006-2019	Orange	-	-	-	79	31	25
	Rouge	-	-	-	4	1	0,6

Les 5 vigilances rouges Météo-France ont été prises sur les événements suivants :

- 9 septembre 2005 (localement 400 mm d'eau, 650 maisons inondées pour le seul département de l'Hérault, 2 morts).
- 2 novembre 2011 (crues de l'Hérault et du Vidourle, dégâts essentiellement sur le Var et les Alpes-Maritimes).
- 29 septembre 2014 (300 mm de pluies à Montpellier en 6h, 1500 personnes accueillies en centre d'accueil, 1000 collégiens et lycéens passent la nuit dans leur école, 500 personnes bloquées à l'aéroport, 1500 voyageurs dans les gares entre Nîmes et Béziers).
- 9 octobre 2014 (orages diluviens sur le département du Gard, précipitations > 400 mm)
- 12 octobre 2016 (cumul de précipitations maximal de 300 mm, inondations d'habitations et d'un camping).

Les 4 vigilances rouges Vigicrues ont été prises sur les événements suivants :

- Hérault Amont les 3 et 4 novembre 2011 (*cf.* Vigilance Rouge Météo-France)
- Lez les 29 et 30 septembre 2014 (*cf.* Vigilance Rouge Météo-France)
- Orb Amont les 28 et 29 novembre 2014 (cumul de pluie supérieur à 300 mm sur le bassin de l'Orb, inondation jusqu'à 1m50 dans les maisons de Bédarrioux).
- Basses Plaines de l'Aude les 15 et 16 octobre 2018 (15 morts dans l'Aude).

Pour l'Hérault, la période la plus propice aux orages est de Juin à Octobre (86%). Les vigilances « Fortes Précipitations » sont plus fréquentes sur les mois de septembre à novembre (84%). Enfin, 65% des vigilances pour « Vagues-Submersion » apparaissent également sur les mois de septembre à novembre.

La prédominance des mois d'automne correspond bien aux épisodes méditerranéens concernés par la campagne « Pluie-Inondation » dans l'arc méditerranéen.

Par ailleurs, les 9 épisodes de vigilance rouge (5 Météo-France + 4 Vigicrues) sont survenus pendant la période de pluies intenses méditerranéennes.

Illustration 20 – Répartition par mois des vigilances Vigicrues 2004-2019

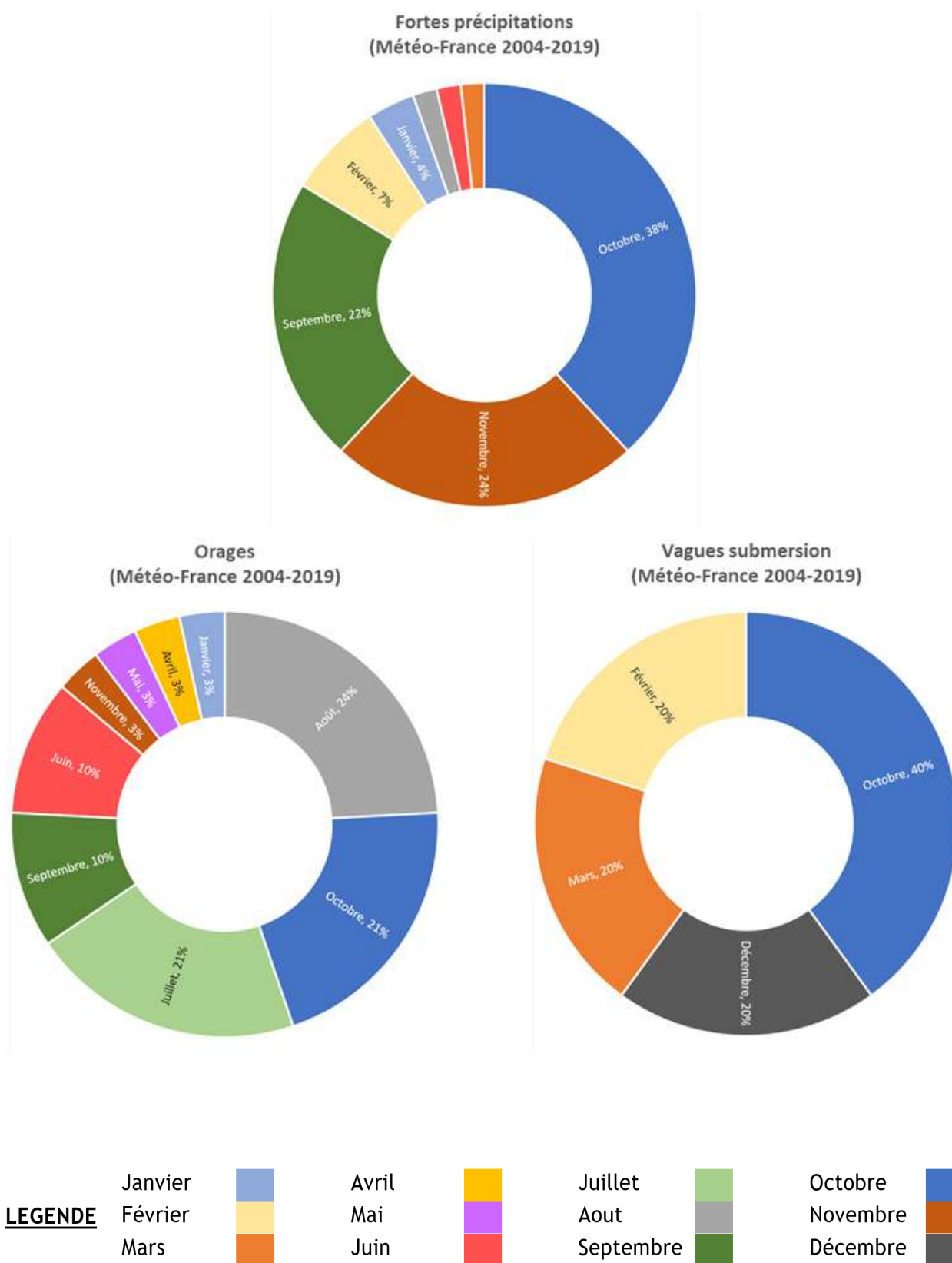
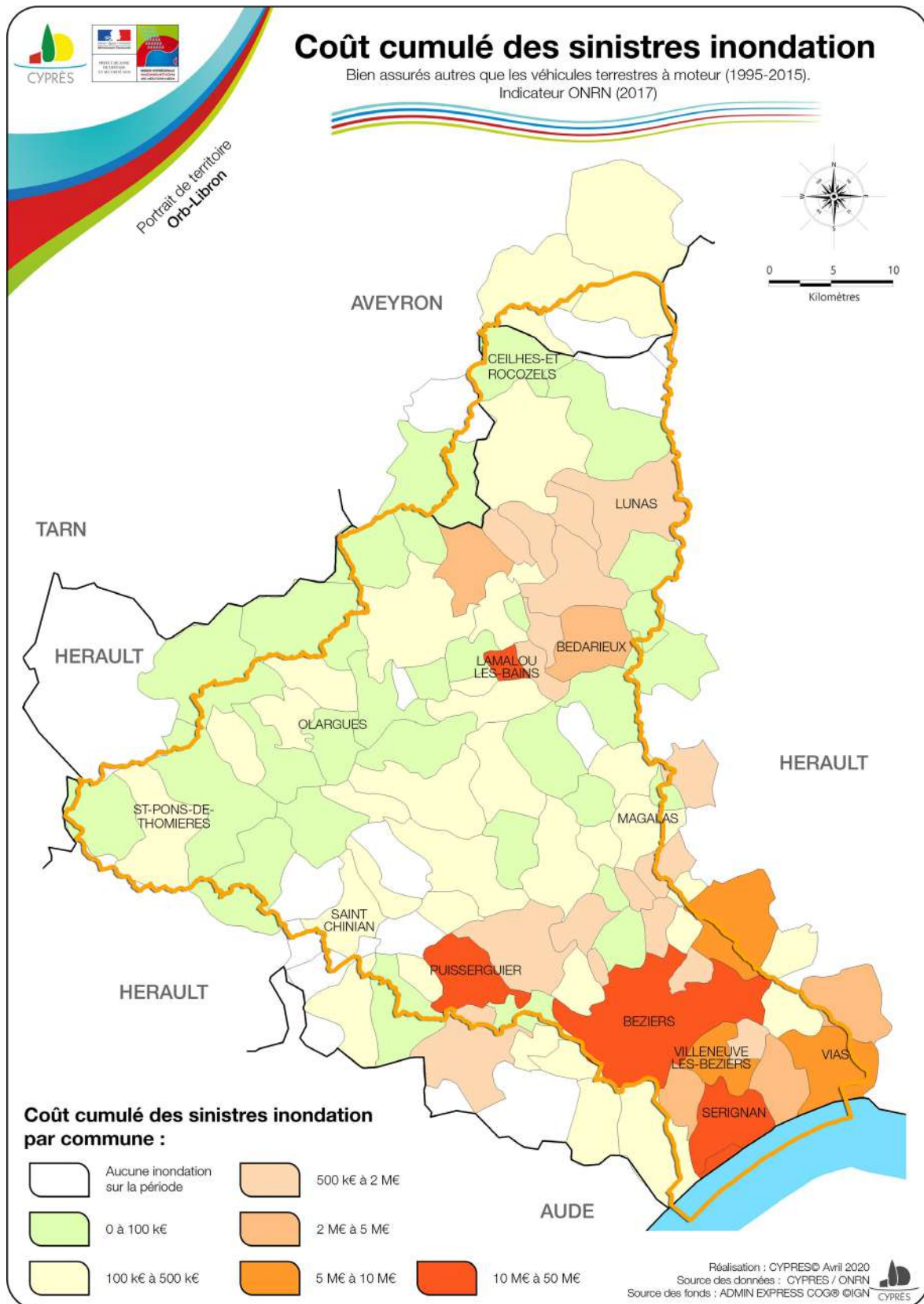


Tableau 6 – Comparaison aux moyennes régionales – Données Météo-France (2004-2019)

MOIS	Département (34)				Moyenne départementale Occitanie				Moyenne départementale ARCMED			
	Orages	Fortes Précipitations	Vagues-Submersion	Cumul	Orages	Fortes Précipitations	Vagues-Submersion	Cumul	Orages	Fortes Précipitations	Vagues-Submersion	Cumul
Janvier	3%	4%	0%	3%	1%	5%	0%	3%	1%	4%	8%	3%
Février	0%	7%	20%	6%	0%	5%	21%	2%	0%	3%	14%	2%
Mars	0%	2%	20%	2%	0%	3%	21%	2%	0%	2%	10%	1%
Avril	3%	0%	0%	1%	4%	3%	0%	3%	3%	2%	0%	2%
Mai	3%	0%	0%	1%	5%	5%	0%	5%	5%	3%	0%	4%
Juin	10%	2%	0%	4%	20%	4%	0%	13%	19%	5%	0%	11%
Juillet	21%	0%	0%	7%	36%	0%	0%	21%	33%	0%	0%	16%
Août	24%	2%	0%	9%	24%	5%	0%	16%	23%	4%	0%	13%
Septembre	10%	22%	0%	17%	5%	19%	0%	10%	7%	18%	0%	12%
Octobre	21%	38%	40%	33%	4%	26%	43%	14%	7%	26%	20%	17%
Novembre	3%	24%	0%	16%	1%	22%	0%	9%	1%	26%	16%	14%
Décembre	0%	0%	20%	1%	0%	3%	14%	2%	0%	8%	31%	5%

Coût cumulé des sinistres

Illustration 21 – Coût cumulé des sinistres inondation



○ DONNÉES UTILISÉES POUR ANALYSER LA SINISTRALITÉ SUR LE TERRITOIRE

Les données utilisées pour l'analyse de la sinistralité proviennent de l'Observatoire National des Risques Naturels et ont été collectées par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophe naturelle du Journal Officiel sont exploités. Ces données ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres.

Il est important de préciser que les bases de données actuelles existent à l'échelle communale et ne sont pas

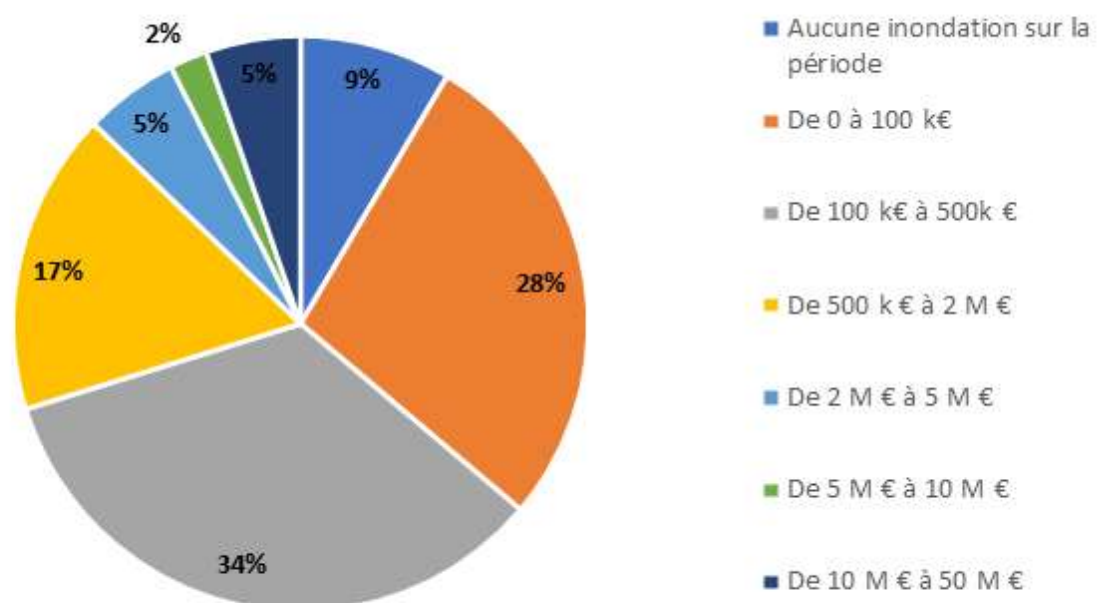
suffisamment fines pour préciser les secteurs d'une commune. Certaines communes de ce portrait sont donc concernées alors qu'elles peuvent se situer sur deux bassins versants différents.

La carte ci-dessus représente pour chaque commune du bassin de l'Orb-Libron, le coût cumulé des sinistres inondations au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappe et inondation par submersion marine) sur la période 1995 – 2015.

90 % des communes du territoire présentent des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation. 10 % des communes (soit 8) n'ont jamais connu d'évènement durant la période de référence.

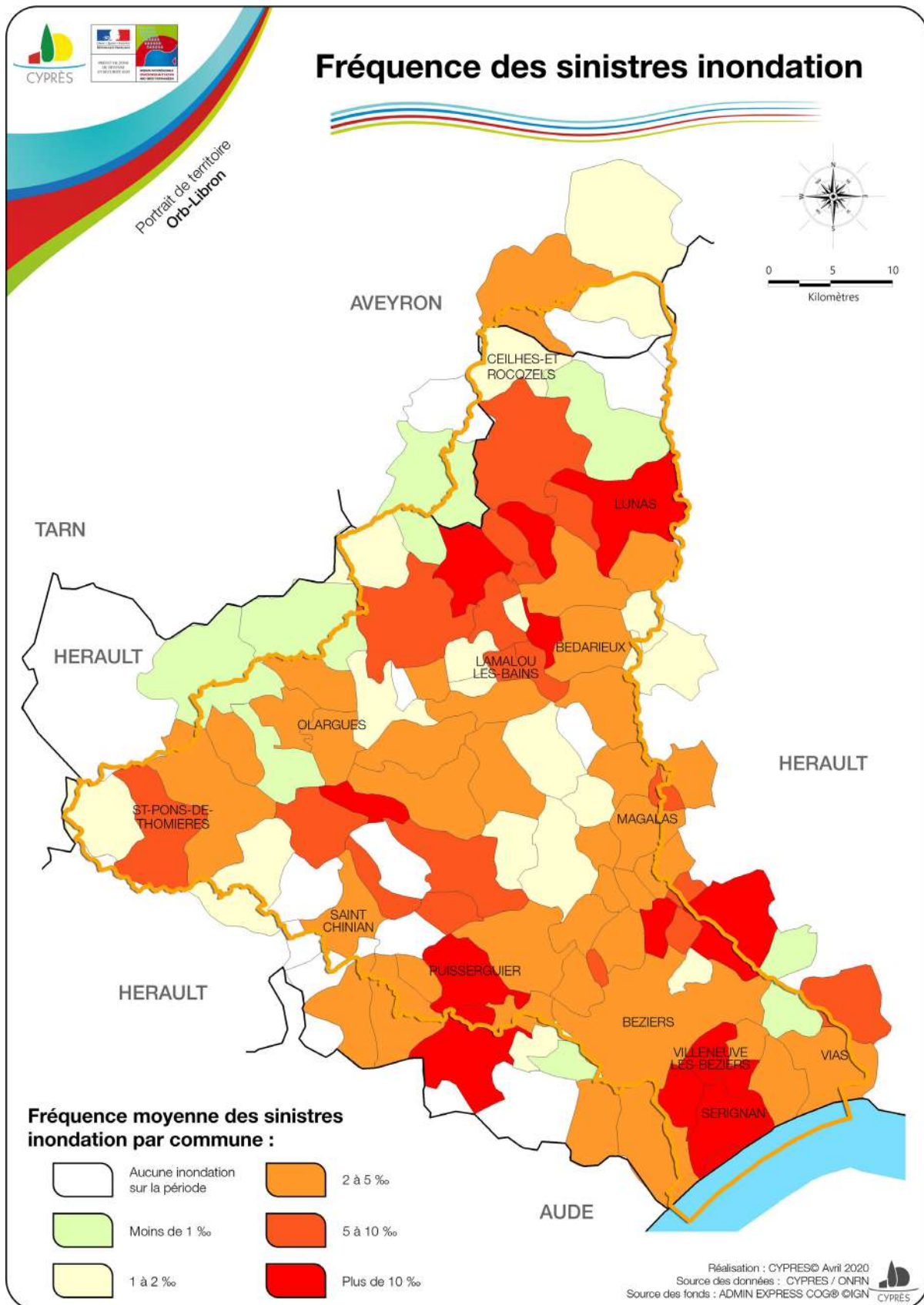
Cinq communes ont un coût cumulé des sinistres inondation compris entre 10 et 50 millions d'euros : Béziers, Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Serignan et Valras-Plage.

Illustration 22 – Nombre de commune par coût moyen cumulé des sinistres inondation sur la période 1995-2015



FRÉQUENCE DES SINISTRES INONDATIONS

Illustration 23 – Fréquence des sinistres inondation



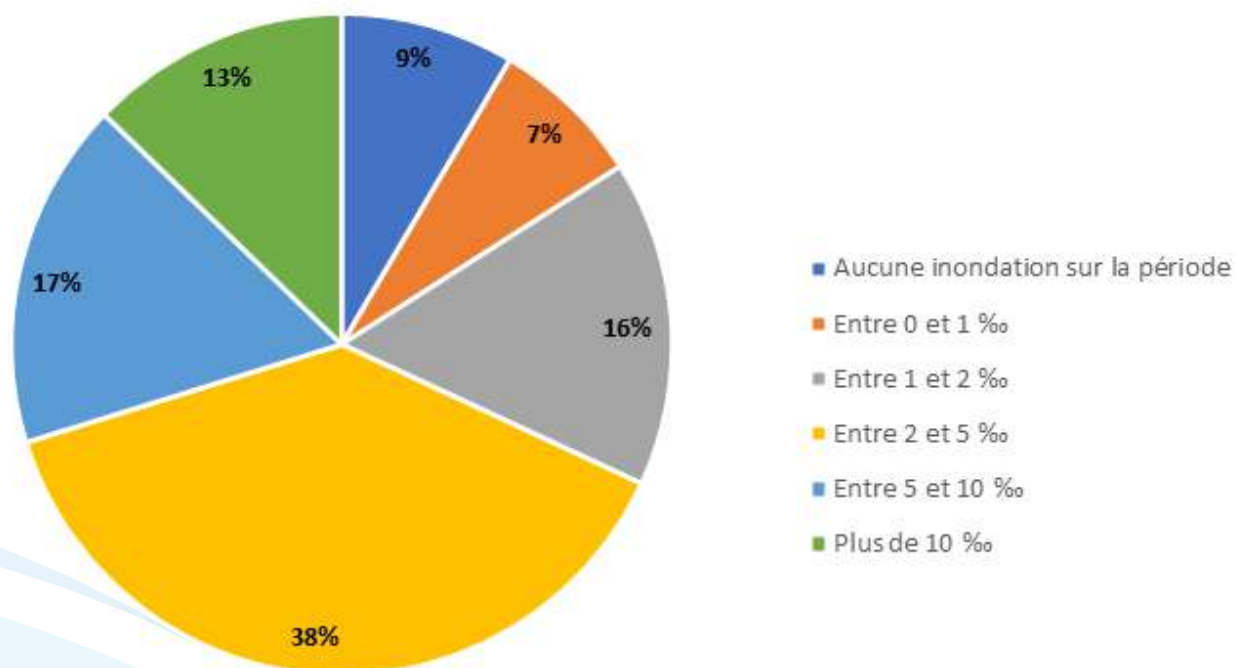
La fréquence de sinistre est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés dans la commune.

La carte ci-dessus représente pour chaque commune du territoire, la fréquence moyenne des sinistres inondations au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappe et inondation par submersion marine) sur la période 1995 – 2015.

Douze communes ont une fréquence des sinistres inondation supérieure à 10‰ (pour 1000) : Berlou, Camplong, Capestang, Lieuran-les-Béziers, Lunas, Puisserguier, Saint-Gervais-sur-Mare, Sauvian, Serignan, Varlas-Plage, Villemagne-l'Argentière et Villeneuve-les-Béziers.

11 communes du bassin n'ont pas connu de sinistres durant la période de 1995 – 2015.

Illustration 24 – Fréquence moyenne des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2015



ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

● DONNÉES DISPONIBLES POUR ANALYSER LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Les données utilisées pour l'analyse des enjeux proviennent de différentes sources :

- Observatoire National des Risques Naturels
- Etablissement Public Territorial de Bassin Orb-Libron
- Immeubles classés au titre des Monuments Historiques
- Données Atout-France pour les établissements touristiques classés (hôtels, campings, résidence de tourisme)
- Base de données SIREN qui recense les entreprises (données au 01/01/2018), INSEE

Les enjeux en zone inondable concernent au total plus de 20 000 habitants permanents, soit 10% de la population du territoire, et 120 000 touristes (dans les hébergements touristiques) :

- Bassin de l'Orb : 18 700 habitants permanents et 100 000 touristes
- Bassin du Libron : 2 000 habitants permanents et 21 600 touristes sur Vias.

90 % des communes du territoire présentent des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation. 10 % des communes (soit 8) n'ont jamais connu d'évènement durant la période de référence.

Cinq communes ont un coût cumulé des sinistres inondation compris entre 10 et 50 millions d'euros : Béziers, Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Serignan et Valras-Plage.

POPULATION EN ZONE INONDABLE

Tableau 7 – Population intercommunale dans l’EAIP cours d’eau et submersion marine

Nom intercommunalité	Population dans l’EAIP cours d’eau	Part de la population dans l’EAIP cours d’eau par rapport à la population de l’intercommunalité	Part de la population dans l’EAIP cours d’eau par rapport à la population totale du bassin	Population dans l’EAIP submersion marine	Part de la population dans l’EAIP submersion marine par rapport à la population de l’intercommunalité	Part de la population dans l’EAIP submersion marine par rapport à la population totale du bassin
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	28 123,2	23,4	12,2	4 876	4,05	2,15
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	4 525,2	32,6	1,9	2 286,1	16,5	1
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	310,7	35,1	0,13	7605,1	3,35	0,19
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	2 216	28,2	0,9			
Communauté de Communes la Domitienne	3 579,4	15,2	1,5			
Communauté de Communes Larzac et Vallées	136,6	14,8	0,06			
Communauté de Communes Les Avant-Monts	2 119,2	10,9	0,9			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	14,2	6,12	0,006			
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	25,6	24,3	0,012			
Communauté de Communes Sud Hérault	5 471,4	33,1	2,4			
Grand Orb	8 476,9	36,9	3,74			
Population totale	54 998,4	24,2				

Environ 25 % des habitants vivant sur le bassin Orb-Libron résident dans l’emprise de l’EAIP cours d’eau. Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des résidents pour les informer sur les risques d’inondations et sur les conduites à tenir. Les communes du Sud du bassin et les communes littorales sont les communes les plus exposées. Les données concernant la population dans l’EAIP se font à l’échelle communale et non à l’échelle du bassin versant.

Concernant la submersion marine, peu de personnes, résidants à l’année, sont concernées. Durant la période estivale, ce nombre augmente de manière importante.

Illustration 25 – Population communale dans l'EAIP

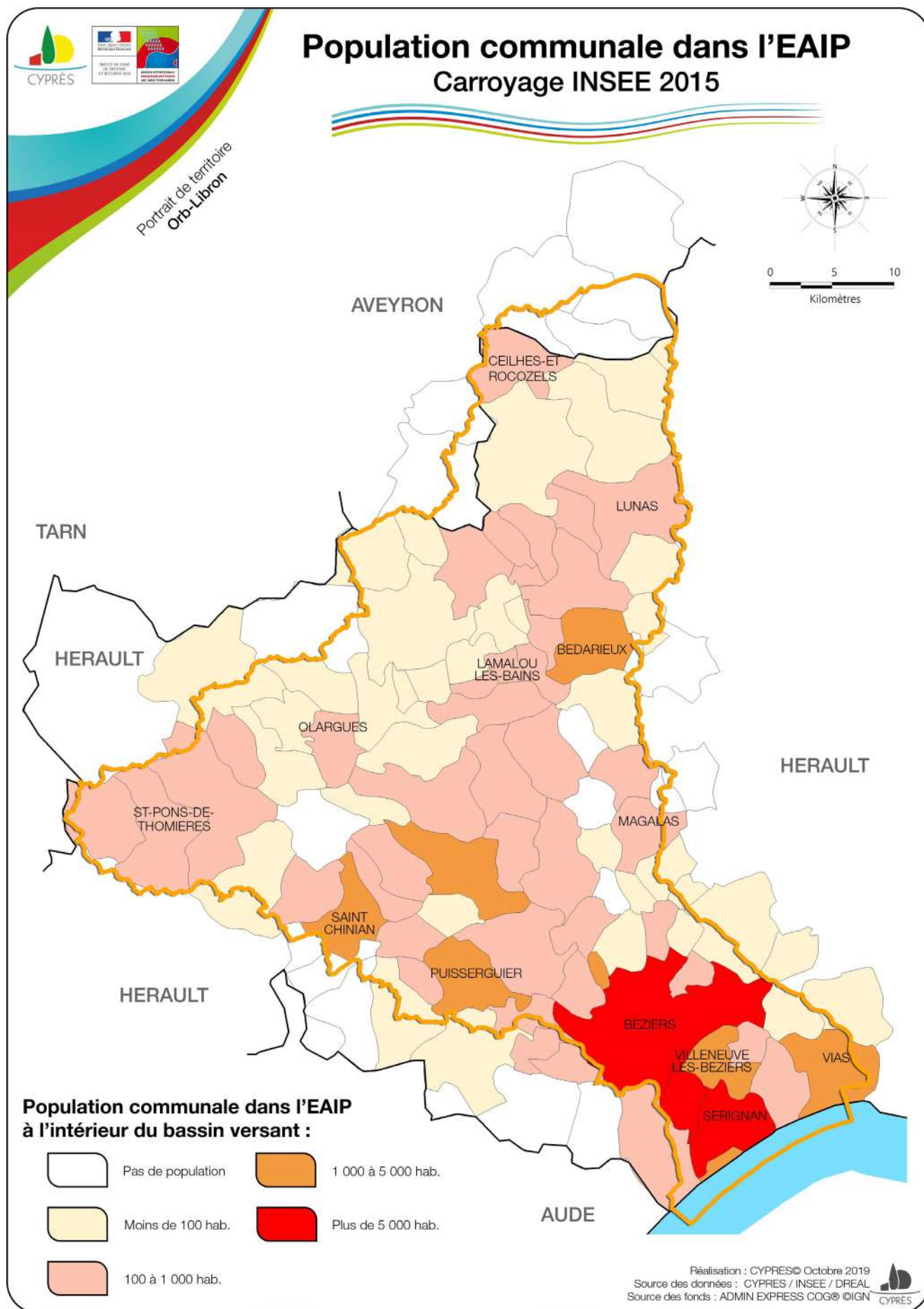
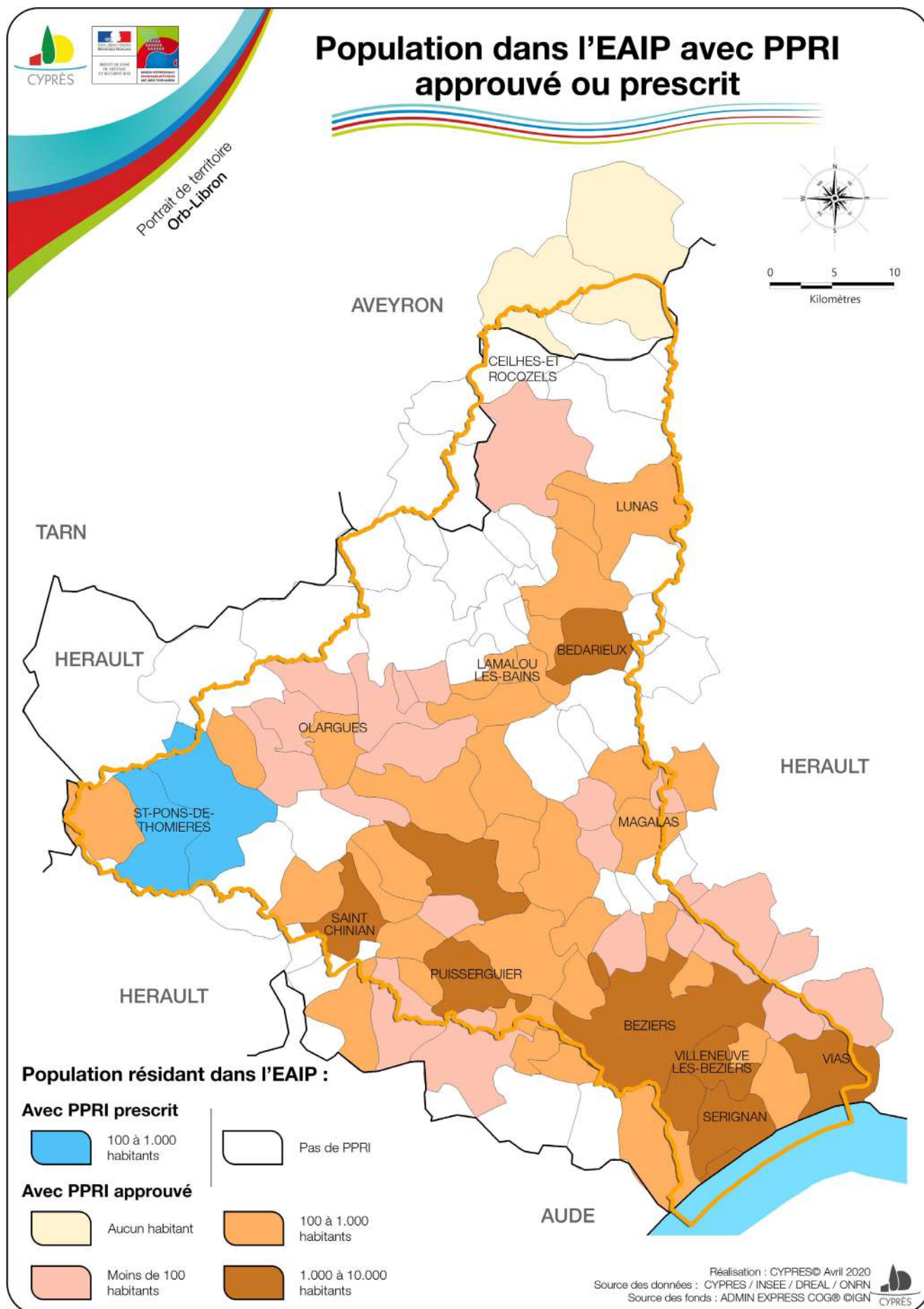


Illustration 26 – Population dans l’EAIP avec PPRI approuvé ou prescrit



EMPRISE DES BÂTIMENTS EN ZONE INONDABLE

Tableau 8 – Emprise des bâtiments dans l'EAIP cours d'eau et submersion marine

Nom intercommunalité	Emprise totale des bâtiments dans l'EAIP cours d'eau (en m ²)	Emprise totale des bâtiments dans l'EAIP submersion marine (en m ²)
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	2 432 076	508 815
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	509 610	293 885
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	50 447	75 761
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	249 347	
Communauté de Communes la Domitienne	295 758	
Communauté de Communes Larzac et Vallées	36 765	
Communauté de Communes Les Avant-Monts	210 710	
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	3 051	
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	11 083	
Communauté de Communes Sud Hérault	584 622	
Grand Orb	806 856	
Emprise totale	5 190 328	

Du fait de la taille du bassin et de l'urbanisation importante de certaines communes, l'emprise des bâtiments dans l'enveloppe de l'EAIP cours d'eau est de 5 190 328 m² de bâtiments. Les trois communes comptabilisant le plus de bâtiments situés dans l'EAIP sont situés dans la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée avec Béziers, Sérignan et Valras-Plage (respectivement 764 388 m², 421 884 m² et 412 651 m²).

Pour le risque submersion marine, l'emprise totale des bâtiments est d'878 462 m² (la commune ayant le plus d'emprise étant Valras-Plage avec 414 451 m²).

Les données concernant l'emprise des bâtiments dans l'EAIP se font à l'échelle communale et non à l'échelle du bassin versant.

ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE

Tableau 9 – Nombre d'entreprises en zone inondable (AZI et EAIP)

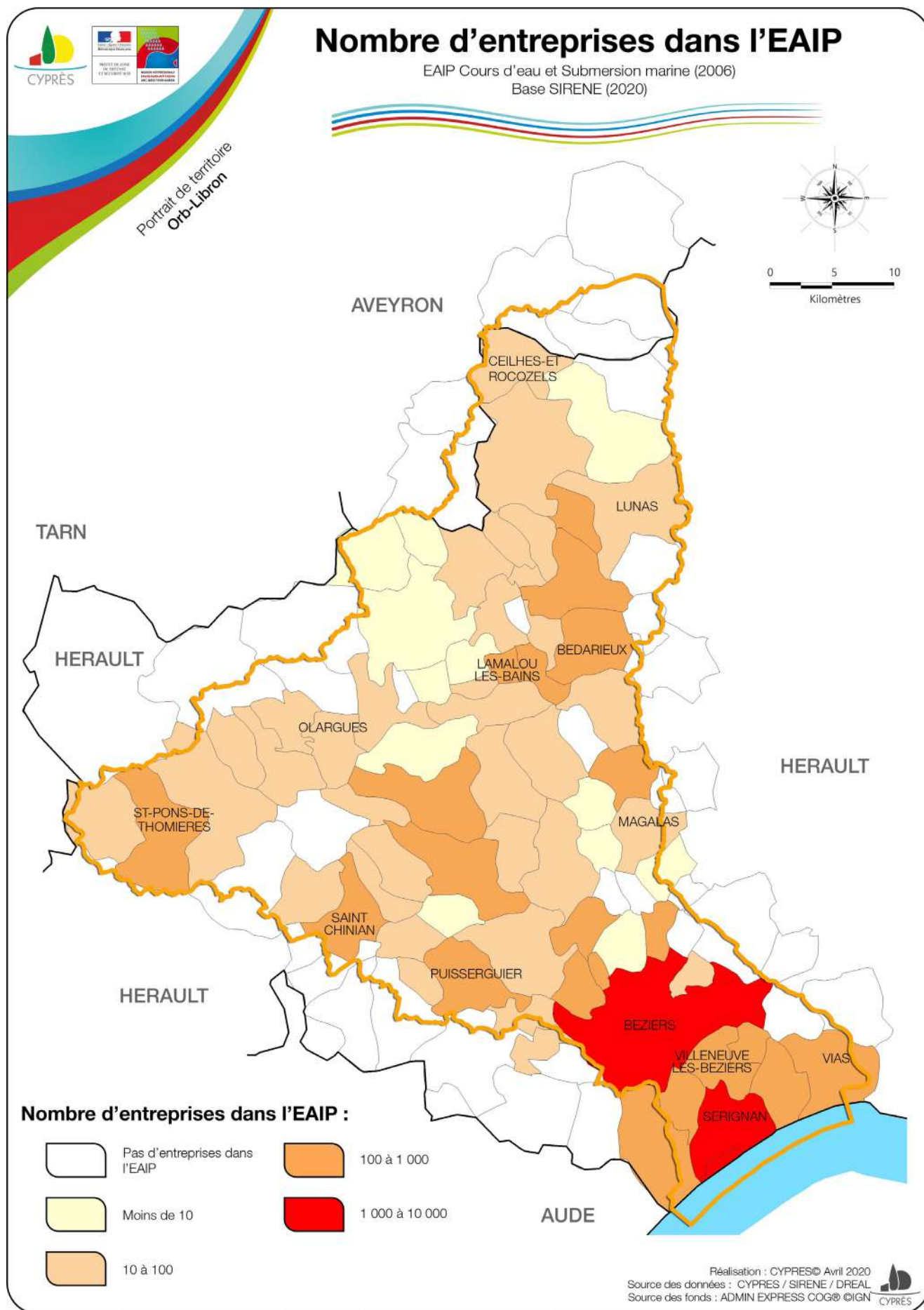
Nom intercommunalité	Nombre d'entreprises dans l'AZI	Nombre d'entreprises dans l'EAIP
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	5 339	6 610
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	1 093	957
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	6	79
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	427	383
Communauté de Communes la Domitienne	728	1 178
Communauté de Communes Larzac et Vallées	2	31
Communauté de Communes Les Avant-Monts	166	556
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	23	23
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	6	7
Communauté de Communes Sud Hérault	1 320	1 949
Grand Orb	1 518	1 926
Emprise totale	10 628	13 699

13 699 entreprises sont situées dans l'EAIP et seulement 10 628 dans l'AZI. Les communes de Béziers, Sérignan et Valras-Plage sont les communes où le nombre d'entreprises est le plus élevé. Le sud du bassin est davantage concerné par cette problématique et une sensibilisation poussée des entreprises est nécessaire.

En 2008, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), l'EPTB Orb a fait un inventaire des entreprises en zone inondable PPRI. 1 000 ont été recensés.

Les données concernant les entreprises en zone inondable n'étant pas géolocalisées, il n'a pas été possible de se limiter aux périmètres du bassin versant et les résultats sont donc à l'échelle communale.

Illustration 27 – Nombre d'entreprises dans l'EAIP



○ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN ZONE INONDABLE

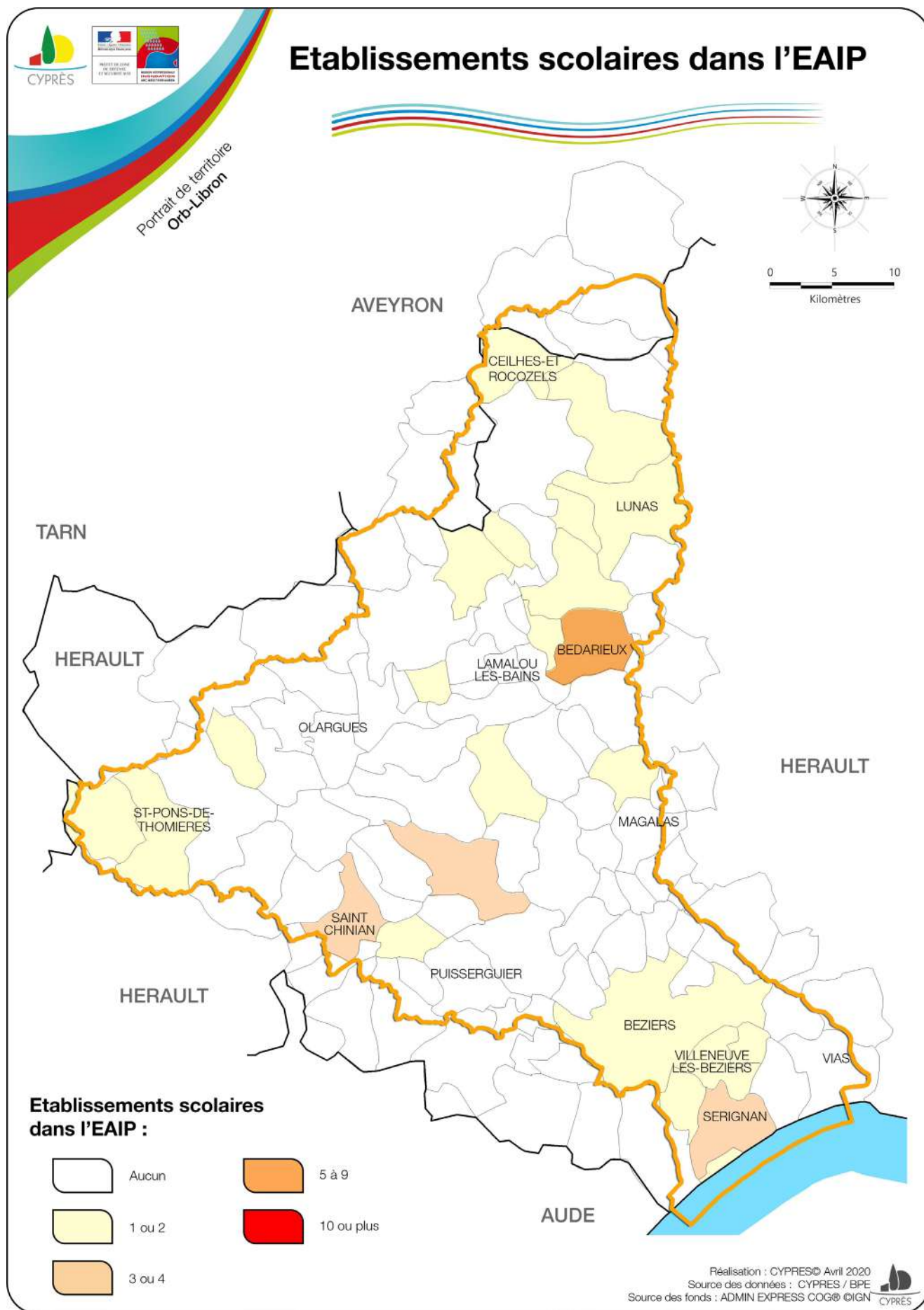
Tableau 10 – Nombre d'établissements scolaires en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre d'établissements scolaires dans l'AZI	Nombre d'établissements scolaires dans l'EAIP	Nombre d'établissements scolaires dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	10	11	9
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	0	0	0
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc			0
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	3	4	1
Communauté de Communes la Domitienne	0	0	2
Communauté de Communes Larzac et Vallées			0
Communauté de Communes Les Avant-Monts		3	1
Communauté de Communes Lodévois et Larzac		0	0
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier			0
Communauté de Communes Sud Hérault	6	7	2
Grand Orb	15	18	4
Emprise totale	34	43	19

43 établissements scolaires (de la maternelle au lycée) sont situés dans l'EAIP. Le nombre diminue à 34 en prenant en compte l'aléa inondation dans les AZI. Enfin, si on se base sur les PPRI, seulement 19 sont situés dans des zonages de PPRI.

Dans l'ensemble des cas, la Communauté Agglomération Béziers Méditerranée et le Grand Orb sont celle qui compte le plus grand nombre d'établissements scolaires en zone à risque, respectivement sur les communes de Béziers et Bédarieux.

Illustration 28 – Nombre d'établissements scolaires dans l'EAIP



INSTALLATIONS CLASSÉES EN ZONE INONDABLE

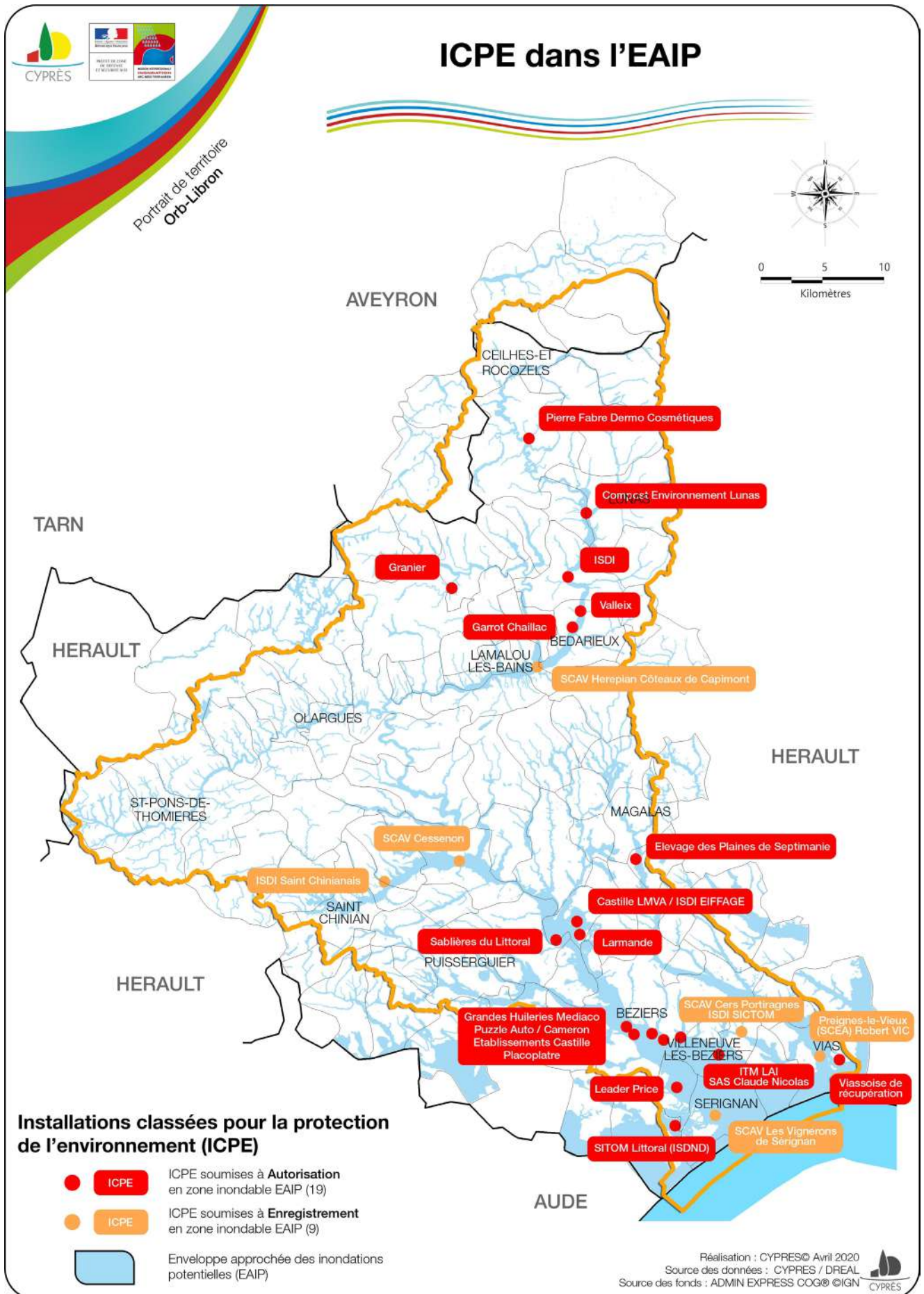
Tableau 11 – Nombre d'ICPE en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre d'ICPE dans l'AZI	Nombre d'ICPE dans l'EAIP	Nombre d'ICPE dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	7	9	6
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	2	2	2
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	0	0
Communauté de Communes du Minervois au Caroux			
Communauté de Communes la Domitienne	1	1	
Communauté de Communes Larzac et Vallées	0	0	
Communauté de Communes Les Avant-Monts	2	4	1
Communauté de Communes Lodévois et Larzac		0	0
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier			
Communauté de Communes Sud Hérault	1	2	1
Grand Orb	8	6	3
Emprise totale	21	24	13

Les données utilisées proviennent des différentes DREAL et du site du ministère de la transition écologique et solidaire. Elles concernent les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) soumises à autorisation et celles soumises à enregistrement. En fonction des données d'inondations utilisées, le nombre d'ICPE varie :

- 21 ICPE sont situés dans l'AZI
- 24 ICPE dans l'EAIP
- et 13 dans les PPRI.

Illustration 29 – Nombre d'ICPE dans l'EAIP



○ PATRIMOINE CLASSÉ EN ZONE INONDABLE

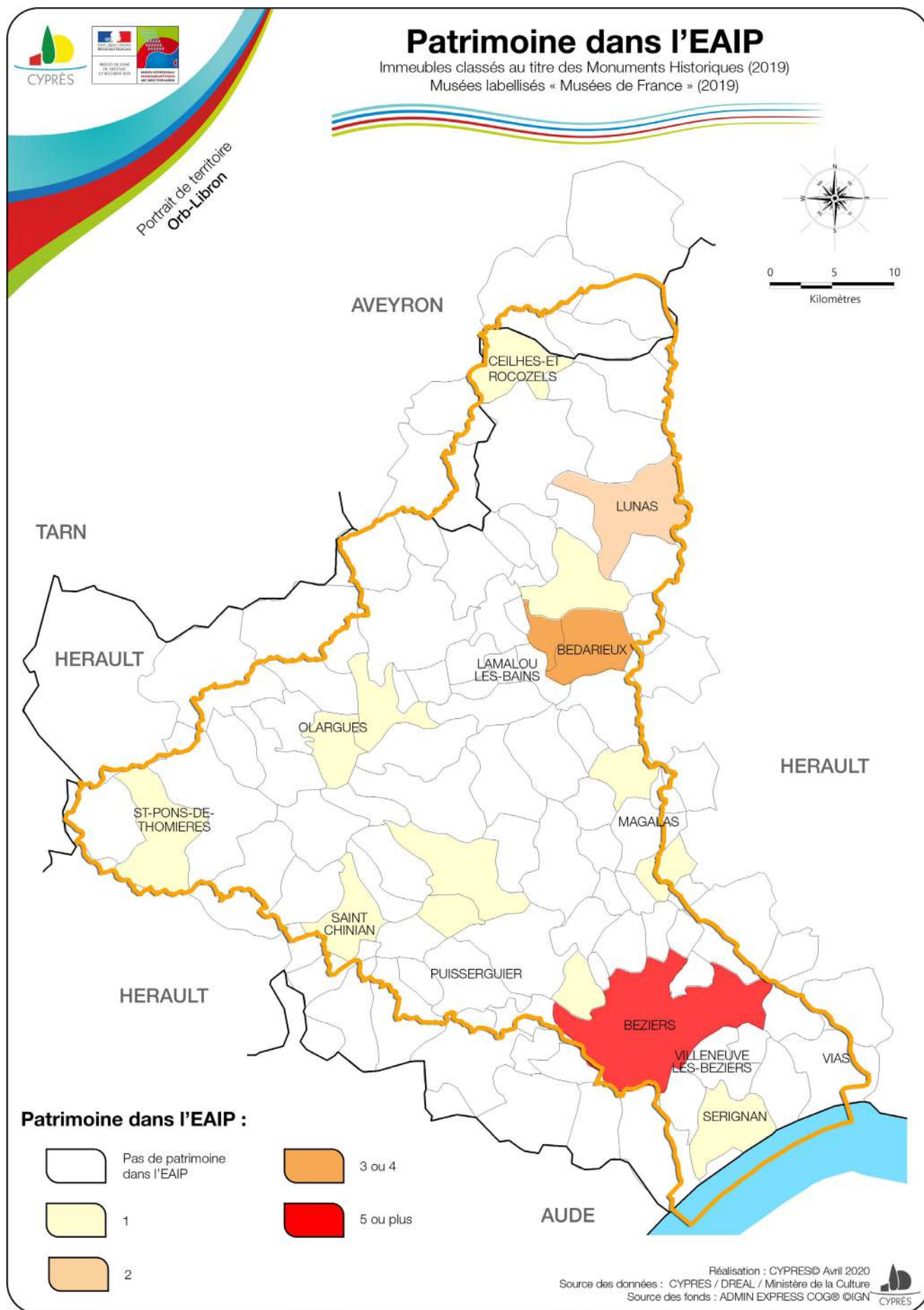
Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Tableau 12 – Nombre de monuments classés en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre de monuments classés dans l'AZI	Nombre de monuments classés dans l'EAIP	Nombre de monuments classés dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	5	8	5
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	0	0	0
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc			
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	2	3	1
Communauté de Communes la Domitienne	0	1	1
Communauté de Communes Larzac et Vallées		0	0
Communauté de Communes Les Avant-Monts	1	2	
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	0	0	
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier			
Communauté de Communes Sud Hérault	1	3	2
Grand Orb	9	12	7
Emprise totale	18	29	16

29 monuments historiques sont situés dans emprise de l'EAIP. Le nombre baisse à 18 dans l'enveloppe de l'AZI et 16 dans les zonages des PPRI.

Béziers, Villemagne-l'Argentière et Bédarieux sont les 3 communes du bassin de l'Orb-Libron ayant le plus de monuments en zone inondable avec respectivement 6, 5 et 3.



○ HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES EN ZONE INONDABLE

Deux bases de données ont été utilisées :

- La Base Permanente des Équipements de l'INSEE qui répertorie les hôtels et les campings,
- La base de données d'Atout France sur les hébergements touristiques classés (hôtels, campings, résidence de tourisme et villages vacances).

Tableau 13 – Nombre d'hébergements touristiques en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

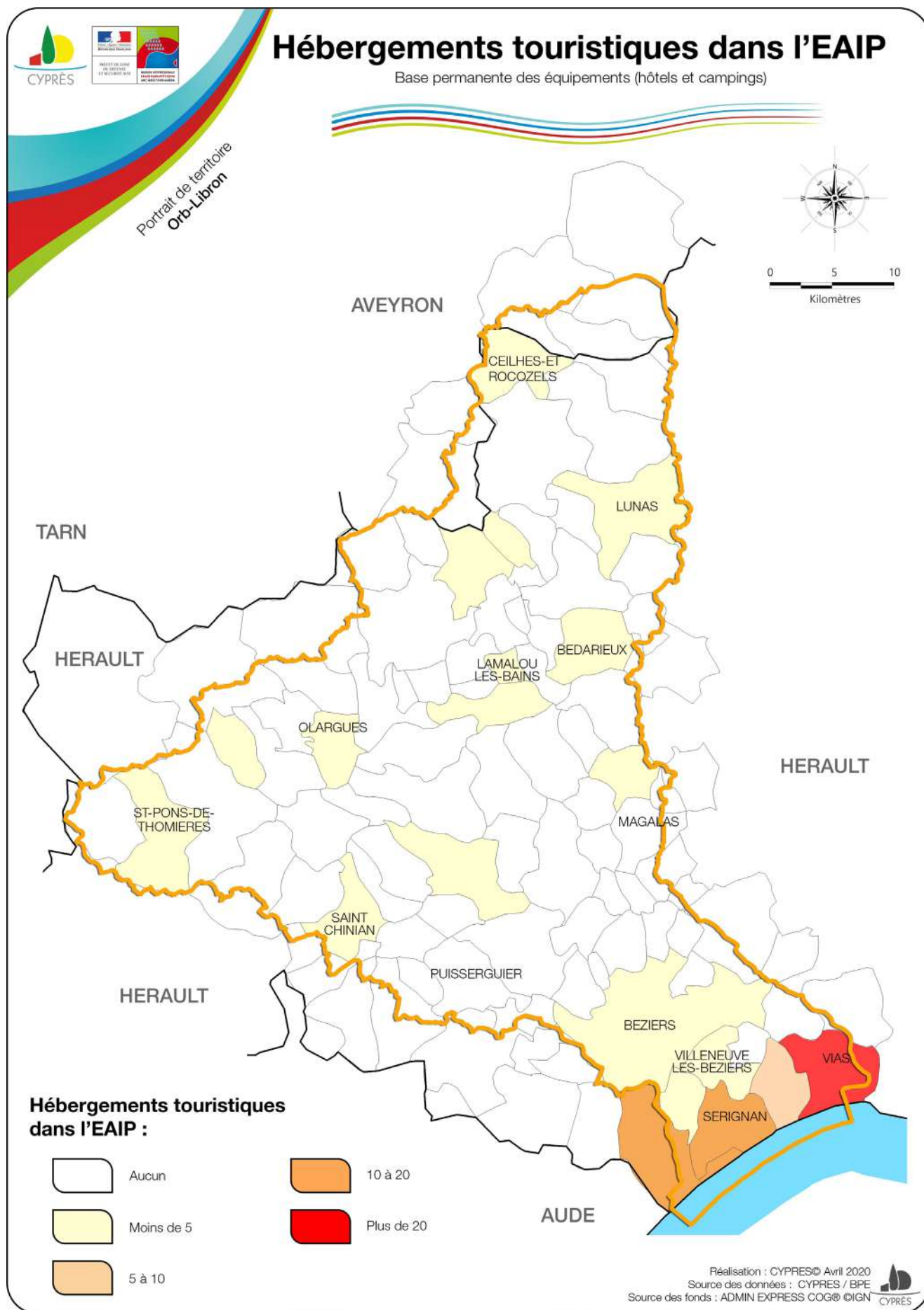
Nom intercommunalité	Nombre d'hébergements touristiques dans l'AZI	Nombre d'hébergements touristiques dans l'EAIP	Nombre d'hébergements touristiques dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	29	33	29
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	26	26	25
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	0	0
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	3	3	
Communauté de Communes la Domitienne	12	11	9
Communauté de Communes Larzac et Vallées	0	0	0
Communauté de Communes Les Avant-Monts		1	1
Communauté de Communes Lodévois et Larzac		0	0
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier			
Communauté de Communes Sud Hérault	3	3	1
Grand Orb	9	11	1
Emprise totale	82	88	66

88 hébergements touristiques sont potentiellement concernés par des inondations dans l'EAIP dont 33 sur la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (21 sur Vias et 16 sur Sérignan).

De manière générale, les communes littorales sont les plus exposées.

Une forte communication est nécessaire afin de sensibiliser les gestionnaires et les touristes.

Illustration 31 – Nombre d’hébergements touristiques dans l’EAIP

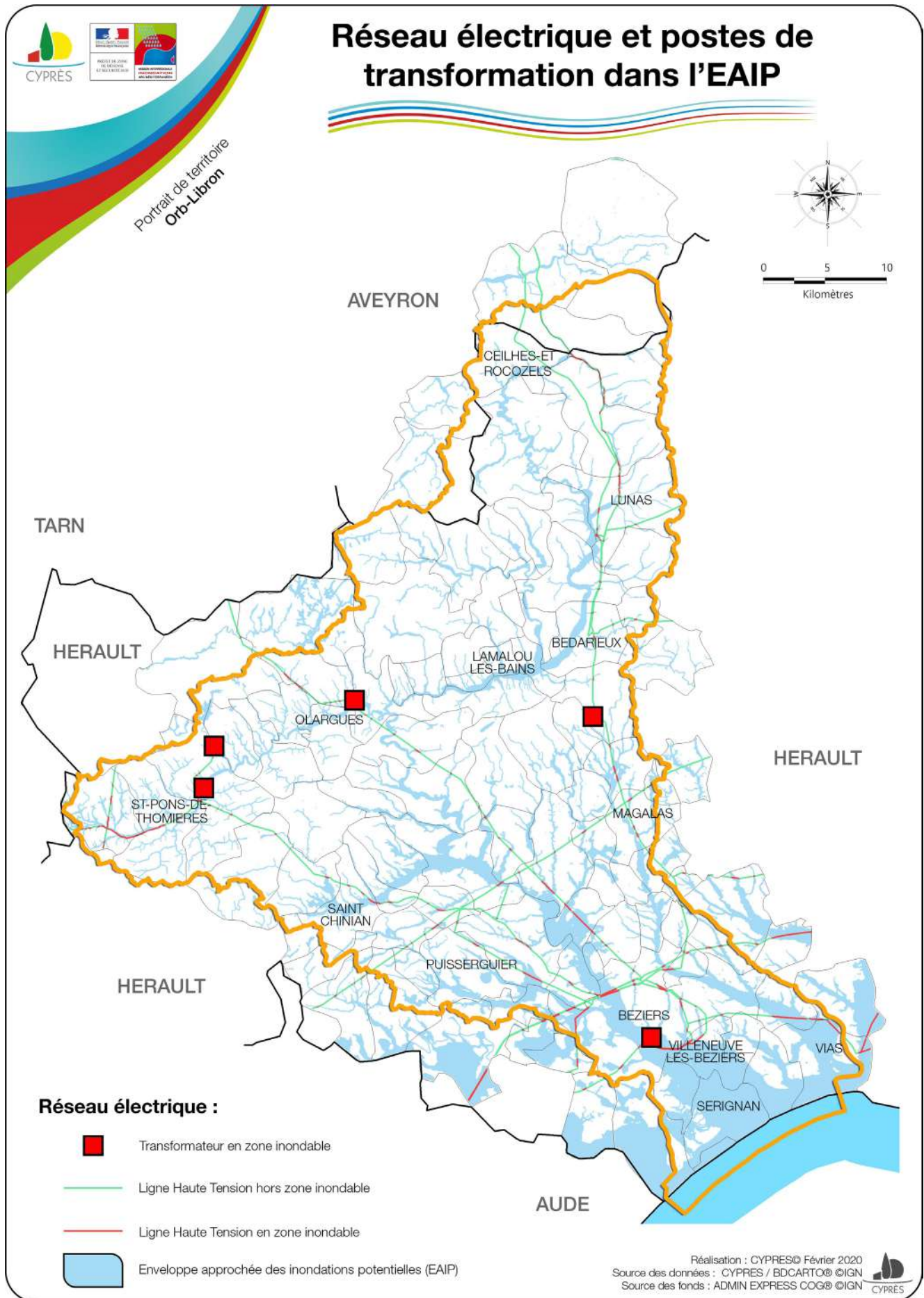


○ RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE INONDABLE

La connaissance du réseau électrique situé en zone inondable peut être essentielle en gestion de crise afin de permettre aux collectivités et aux services de l'Etat d'anticiper des coupures et autres problèmes électriques. Sur le bassin versant de l'Orb-Libron, 4 transformateurs sont situés dans l'AZI, 7 dans l'EAIP et seulement 2 dans les PPRI.

Tableau 14 – Nombre de transformateurs électriques en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre de transformateurs électriques dans l'AZI	Nombre de transformateurs électriques dans l'EAIP	Nombre de transformateurs électriques dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	2	2	1
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	0	0	0
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc			
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	2	4	1
Communauté de Communes la Domitienne	0	0	0
Communauté de Communes Larzac et Vallées		1	
Communauté de Communes Les Avant-Monts			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac		0	
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier			
Communauté de Communes Sud Hérault			
Grand Orb			
Emprise totale	4	7	2



ÉTAT DES LIEUX DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Le tableau suivant présente le patrimoine de digues en fonction de leur classement administratif et en fonction de l'époque de leur construction.

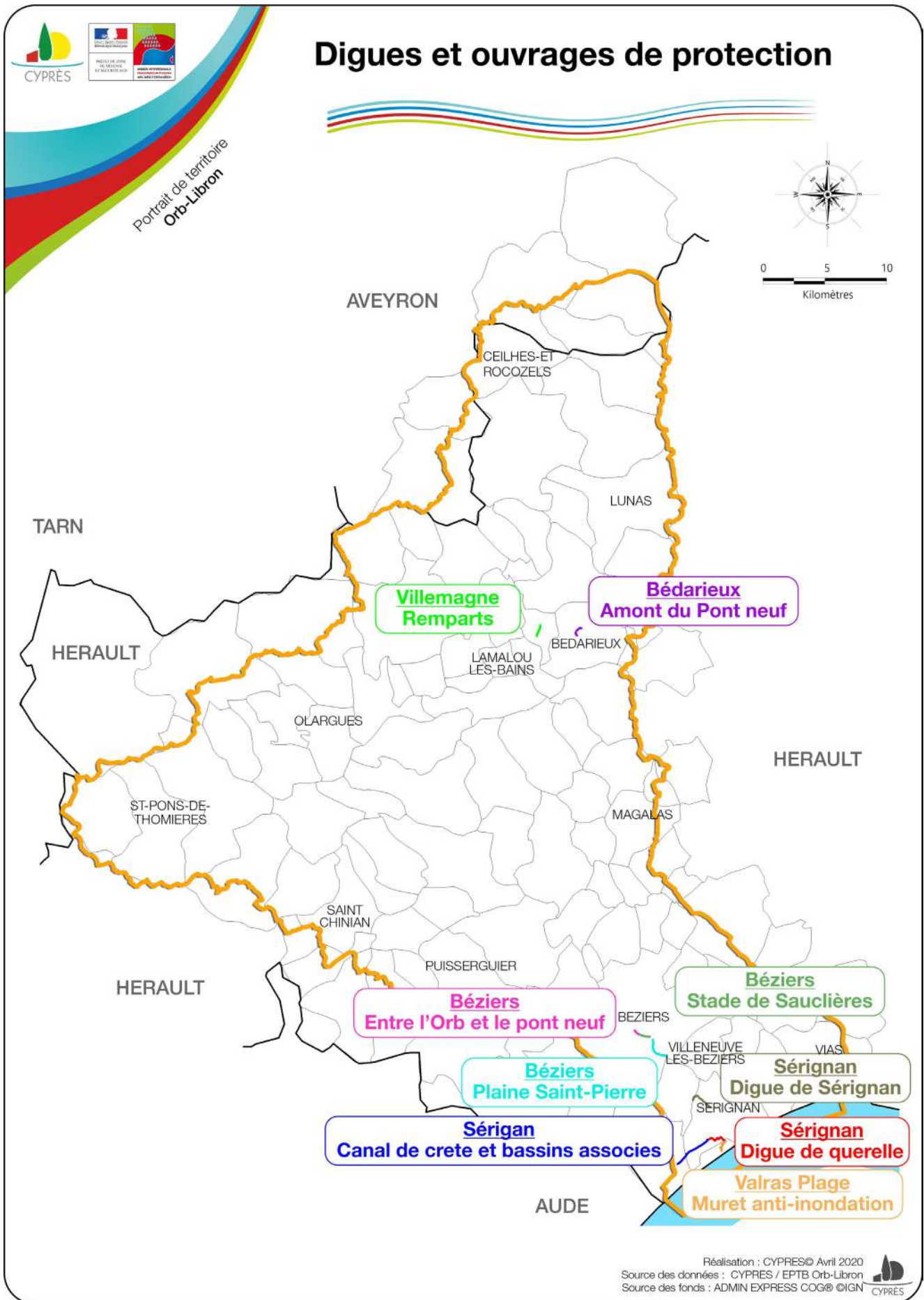
Les critères de classement des digues, initialement issus du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007, ont été notifiés aux gestionnaires de digues historiques par arrêtés préfectoraux.

Depuis la création de la compétence GEMAPI par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, et suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, la réglementation des ouvrages de protection contre les inondations a été modifiée, ainsi que les critères de classement des ouvrages. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorité compétente en matière de GEMAPI doit définir les systèmes d'endiguement nécessaires à la protection de son territoire, et en demander l'autorisation au Préfet.

Ainsi, les digues anciennement établies et classées au titre du décret de 2007 doivent être régularisées par l'autorité compétente en matière de GEMAPI. A ce jour, les digues classées du bassin de l'Orb et du Libron n'ont pas encore été régularisées, et sont donc classées sur les anciens critères de classement issus du décret de 2007.

Tableau 15 – Liste des ouvrages de protection présent sur le bassin Orb-Libron

Ouvrage	Commune	Cours d'eau	Population bénéficiaire (estimation / population permanente)	Époque de construction
Digue de la Perspective et de digue de la Poste	Bédarieux	Orb	3 000	Suite crue 1745
Remparts	Villemagne l'Argentière	Mare	380	Suite crue 1745
Digue de l'Allée	Poujol-sur-Orb	Orb	45	1930
Digue du Martinet	Saint Chinian	Vernazobre	450	Suite 1875
Digue de l'Usine à Soufre	Puisserguier	Lirou	16	2015
Digue de la Plaine Saint Pierre	Béziers	Orb	500	XIX ^{ème} siècle
Digue de la ZAC de Portiragnes Plage	Portiragnes	Orb	300	XX ^{ème} siècle
Système d'endiguement de Valras	Valras	Orb	> 3 000	2011 – 2018
Tranches 1 et 2 de la digue du Bourg	Sérignan	Orb	> 3000	2015 - 2020



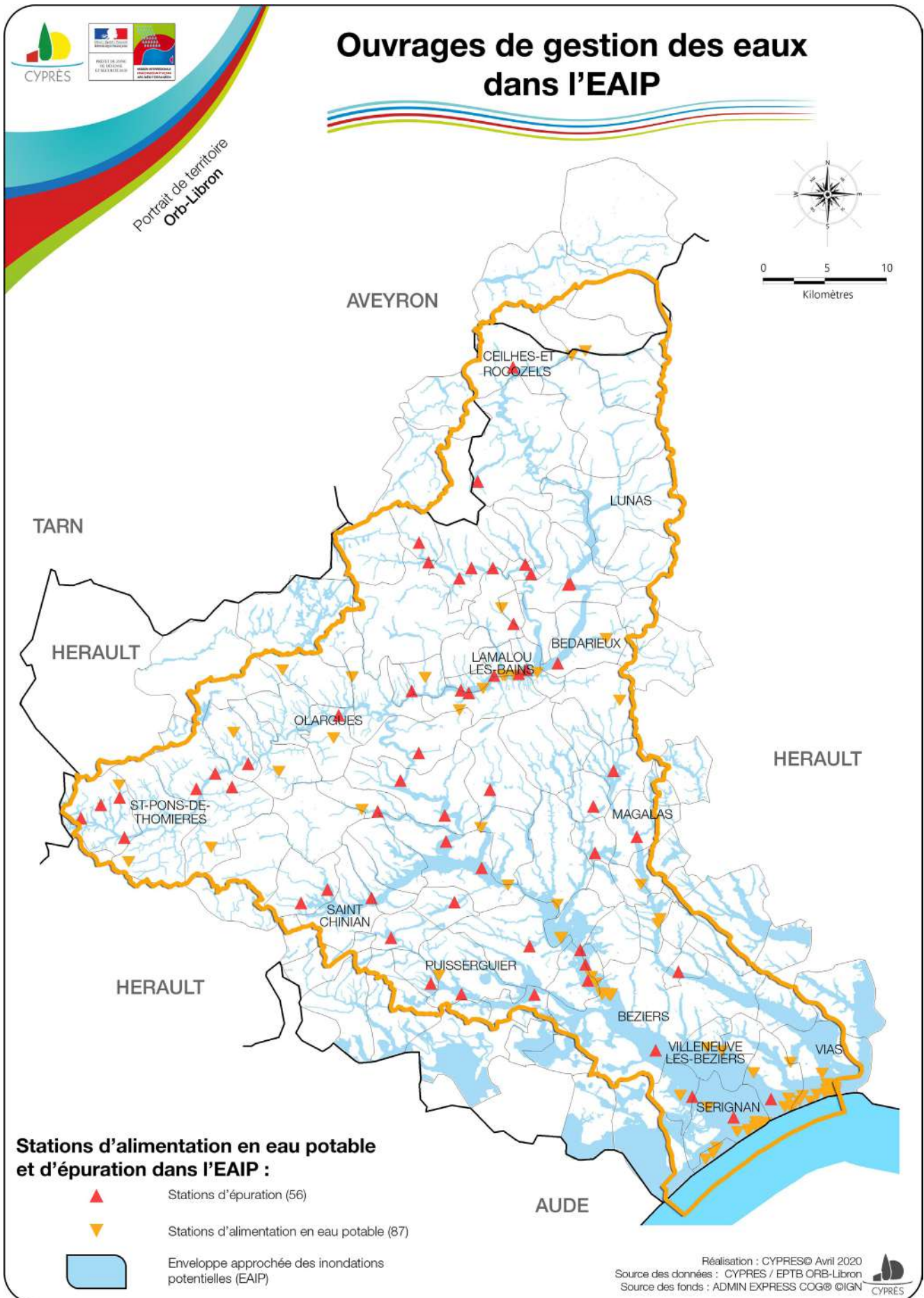
STATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET STATION D'ÉPURATION EN ZONE INONDABLE

En cas d'inondation, les stations de pompage et les usines de traitements des eaux usées peuvent être impactées. Des problèmes de pollution peuvent rapidement survenir.

Tableau 16 – Nombre de stations d'alimentation en eau potable et stations d'épuration en zone Inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre de Station d'Alimentation en Eau Potable dans l'AZI	Nombre de stations d'épuration (STEP) dans l' AZI	Nombre de stations d'alimentation en eau potable dans l'EAIP	Nombre de stations d'épuration (STEP) dans l'EAIP	Nombre de stations d'alimentation en eau potable dans les PPRI	Nombre de stations d'épuration (STEP) dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	12	5	12	5	4	5
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	10	1	2	1	0	1
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc		1	3	1	3	0
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	3	6	10	14	9	4
Communauté de Communes la Domitienne		3	15	3	1	3
Communauté de Communes Larzac et Vallées	2		2		0	0
Communauté de Communes Les Avant-Monts	37	2	21	6	4	2
Communauté de Communes Lodévois et Larzac			1		0	0
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier		1			0	0
Communauté de Communes Sud Hérault	3	6	5	9	1	4
Grand Orb	5	18	16	17	41	8
Emprise totale	72	43	87	56	63	27

Illustration 34 – Ouvrages de gestion des eaux dans l'EAIP



ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EN ZONE INONDABLE

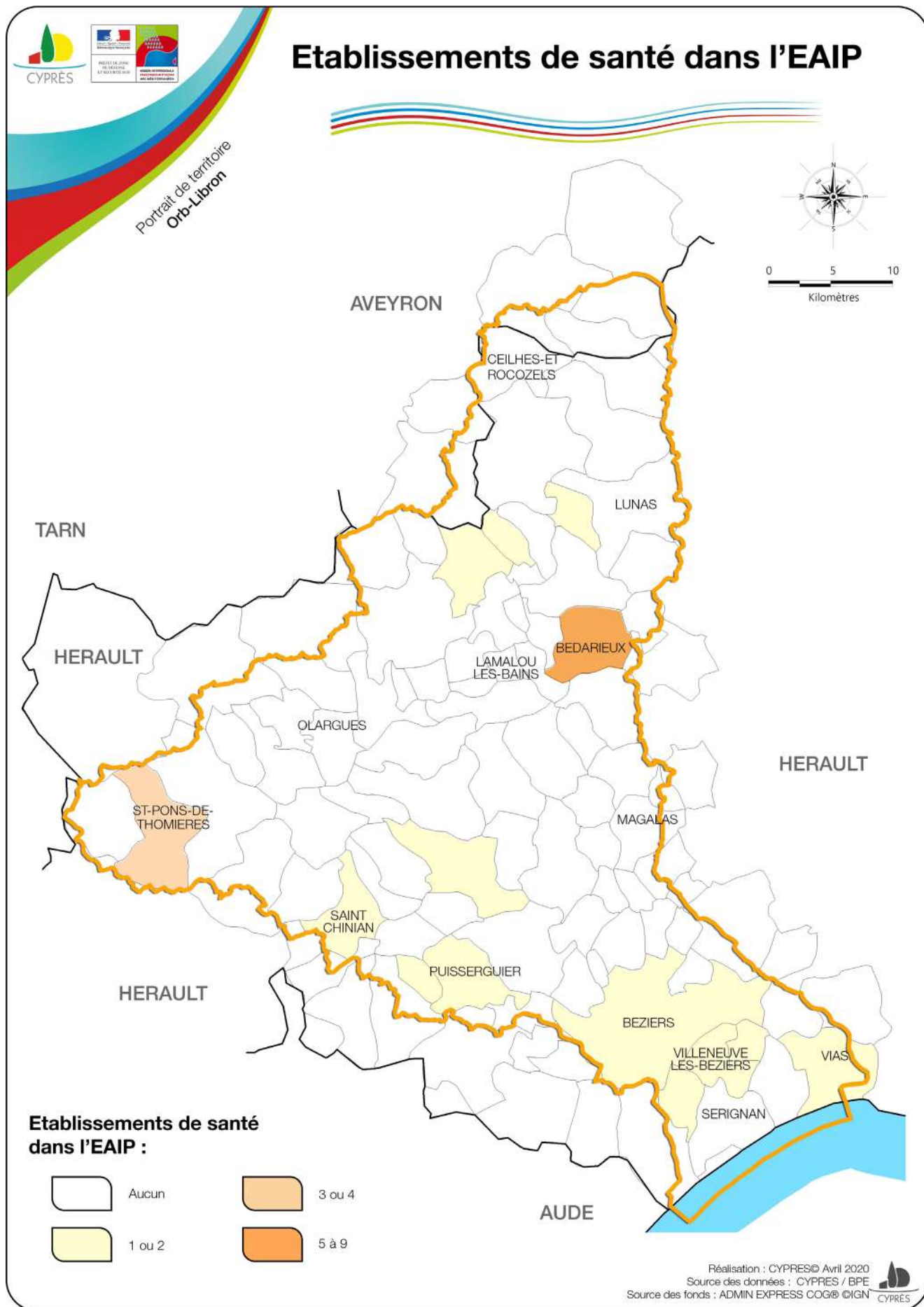
Les données utilisées pour les établissements de santé proviennent de la base de données SIREN. Il a été choisi de ne conserver que les hôpitaux et maisons de retraites.

En cas d'inondation, les établissements de santé peuvent être impactés. Les collectivités et les services de l'État doivent s'assurer de la santé des personnes présentes dans ces établissements et de leur prise en charge par les responsables d'établissements.

Tableau 17 – Nombre d'établissements de santé en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Nombre d'établissements de santé dans les AZI	Nombre d'établissements de santé dans les EAIP	Nombre d'établissements de santé dans les PPRI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	3	5	2
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	1	1	0
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	0	
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	1	1	
Communauté de Communes la Domitienne	0	0	
Communauté de Communes Larzac et Vallées			
Communauté de Communes Les Avant-Monts			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac			
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	0	0	
Communauté de Communes Sud Hérault	1	4	3
Grand Orb	6	6	1
Emprise totale	12	17	6

17 établissements de santé sont situés dans une zone inondable EAIP et 12 dans l'AZI. Une communication et une sensibilisation est nécessaire.



○ RÉSEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE

Les réseaux routiers sont un enjeu majeur lors d'une inondation. Les communes du Pradal, Romiguières et Combes sont les communes qui ont le moins de kilomètres de routes situés en zone inondable (avec moins d'un kilomètre).

Du fait de sa taille très importante et d'une urbanisation diffuse, les territoires sont inégaux en termes de réseau routier situé dans l'EAIP. Le bassin de l'Orb-Libron dispose de plus de 3 100 km de routes situés en zone inondable.

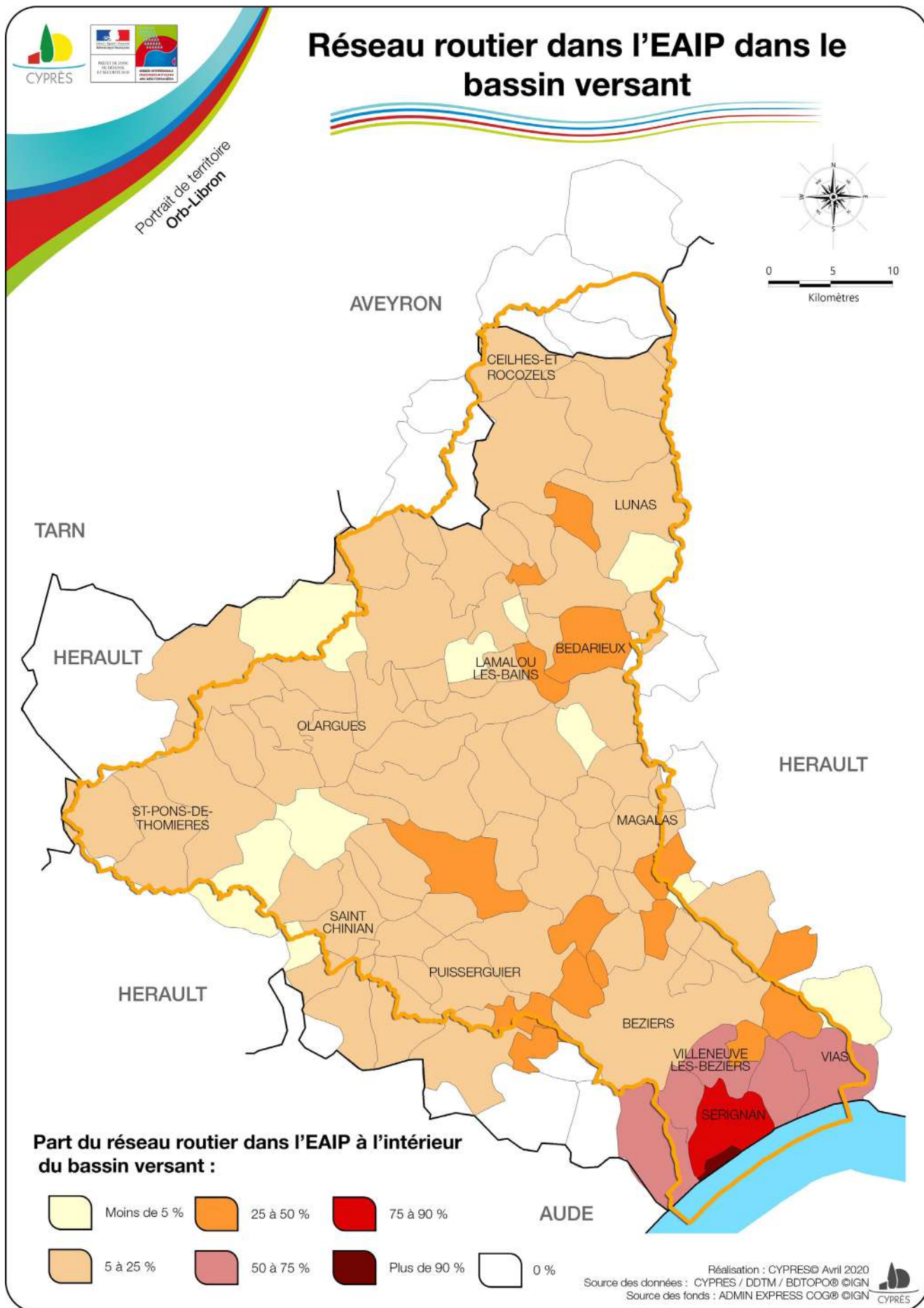
Tableau 18 – Part du réseau routier en zone Inondable (AZI, EAIP et PPRI)

Nom intercommunalité	Part du réseau routier dans l'EAIP par rapport au nombre de kilomètres totales de route dans les communes
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	919 km – 37%
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	439 km – 53%
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	51 km – 8%
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	362 km – 12%
Communauté de Communes la Domitienne	319 km – 33%
Communauté de Communes Larzac et Vallées	26 km – 4%
Communauté de Communes Les Avant-Monts	260 km – 14%
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	11 km – 8,1%
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	7 km – 2%
Communauté de Communes Sud Hérault	358 km – 18%
Grand Orb	390 km – 14%
Emprise totale	3 139 km

Toutes les communes peuvent être fortement perturbées par la coupure de routes, en particulier les plus rurales d'entre elles.

Les 3 EPCI (Communauté Agglomération Hérault Méditerranée, communauté Agglomération Béziers Méditerranée et Communauté de Communes la Domitienne) ayant plus de 30% de leur réseau routier en zone inondable doivent être vigilants et prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et le fonctionnement des axes routiers.

Illustration 36 – Réseau routier dans l'EAIP



POLITIQUE DE PRÉVENTION

COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE

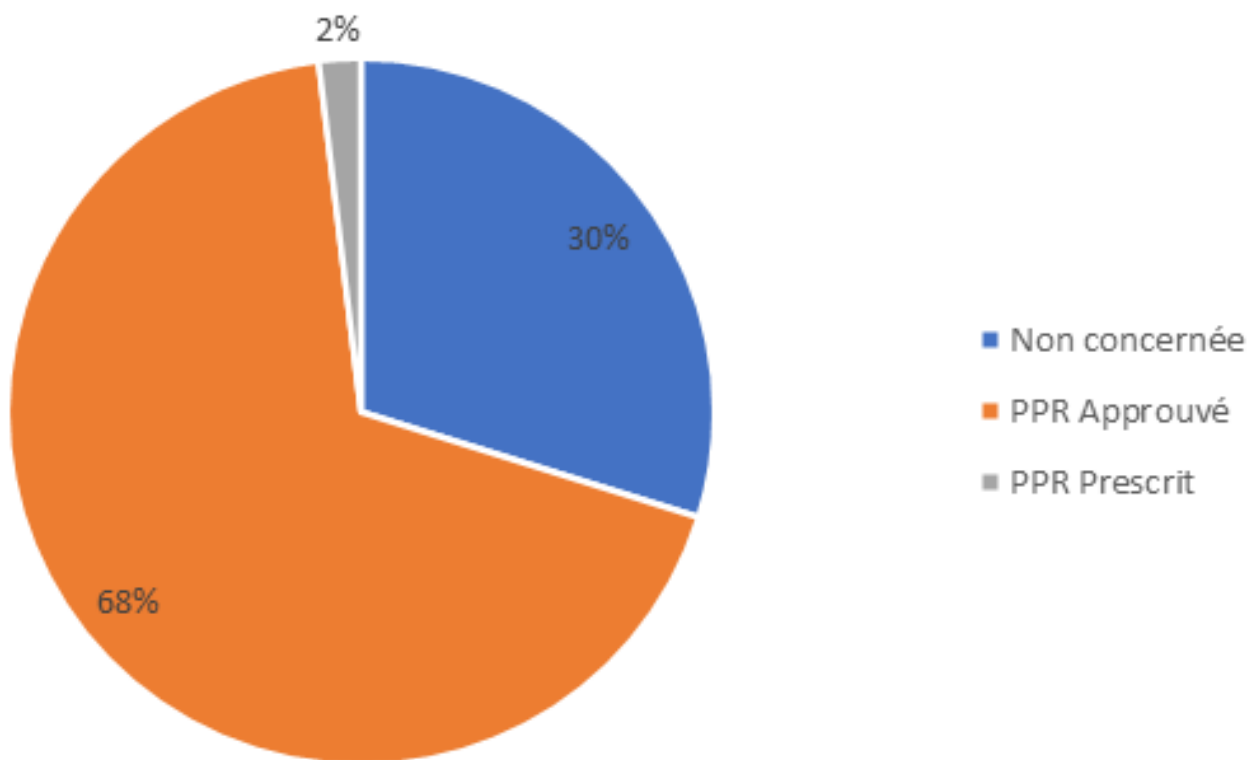
73 communes sur les 104 du territoire Orb-Libron font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) dont 71 sont approuvés.

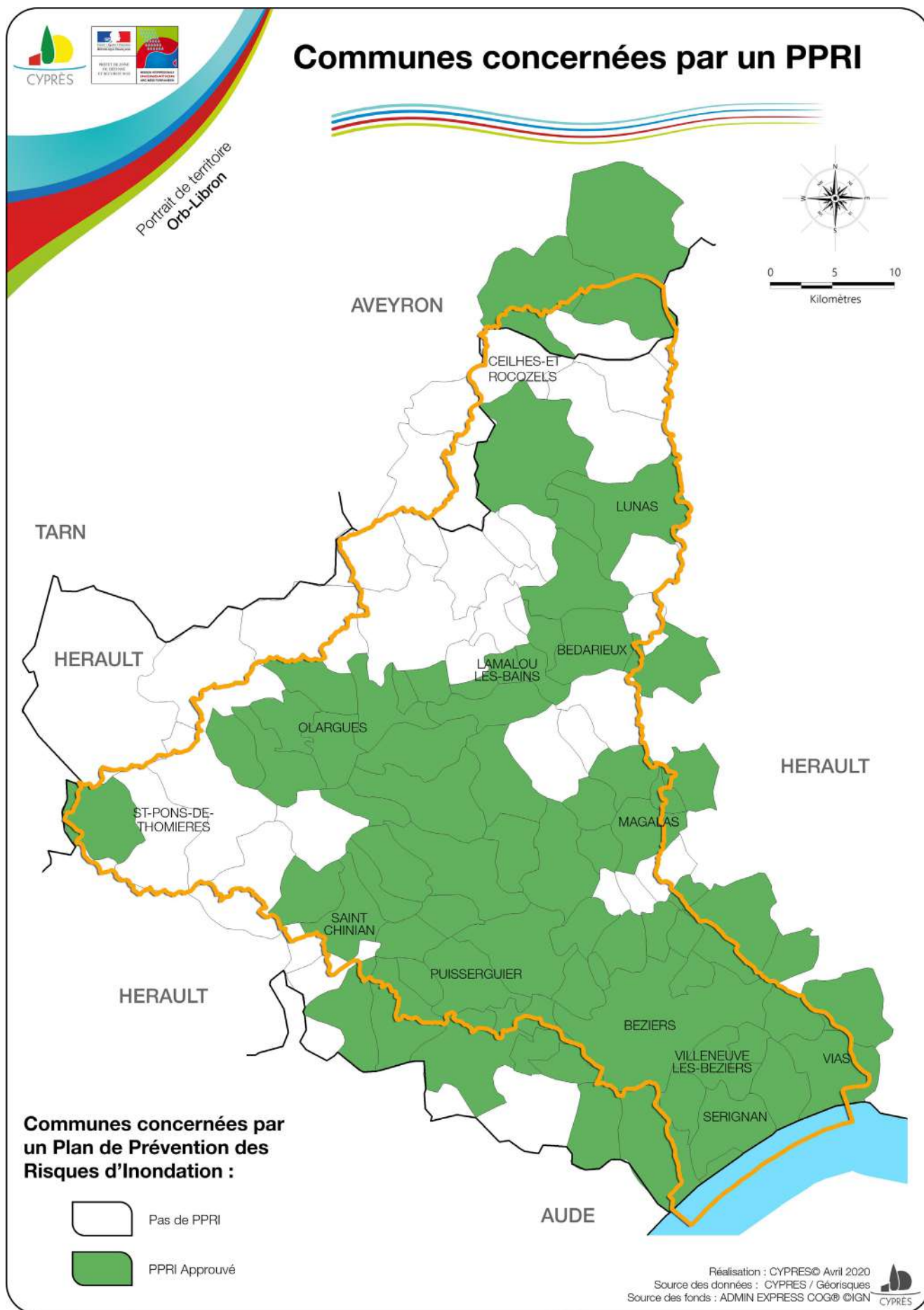
Les communes de Riols et de Saint-Pons-de-Thomières sont concernées, depuis 2002, par deux PPRI prescrit. Aucune nouveau PPR n'est actuellement prescrit sur le territoire.

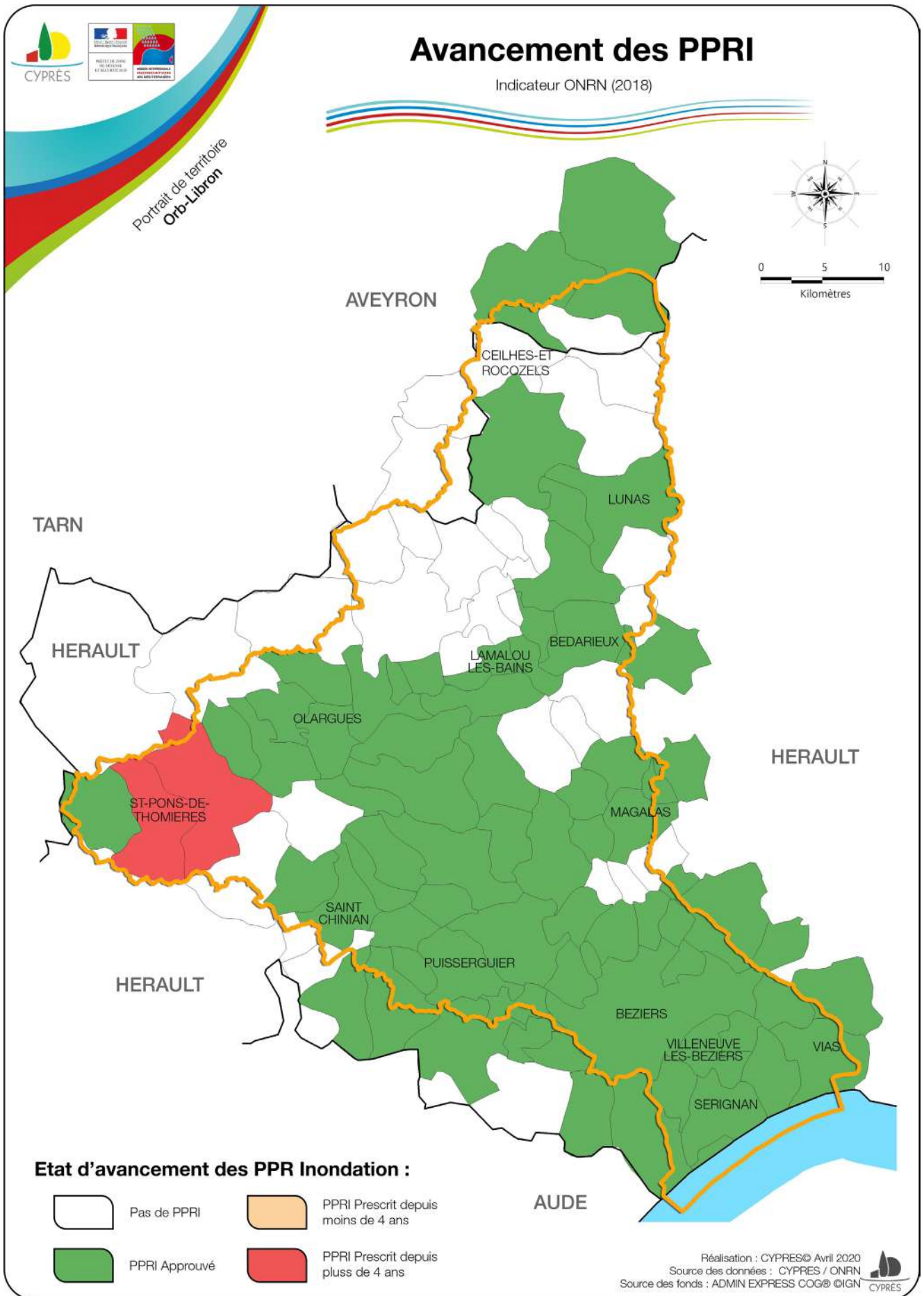
Tableau 19 – Nombre de communes concernées par un PPRI

Nom intercommunalité	Nombre totale de communes concernées par un PPRI approuvé	Nombre de communes concernées par un PPRI approuvé il y a moins de 5 ans	Nombre de communes concernées par un PPRI approuvé entre 5 et 10 ans	Nombre de communes concernées par un PPRI approuvé il y a plus de 10 ans	Nombre de communes concernées par un PPRI prescrit
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	14	4	2	8	0
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	3	0	1	2	
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0				
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	12	0		12	2
Communauté de Communes la Domitienne	7	2	0	5	0
Communauté de Communes Larzac et Vallées	2	2		0	
Communauté de Communes Les Avant-Monts	10	4		6	
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	0	0		0	
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier				0	
Communauté de Communes Sud Hérault	12		1	11	
Grand Orb	11		0	11	
Emprise totale	71	12	4	55	2

Illustration 37 – Nombre de PPR Inondation sur le bassin Orb-Libron





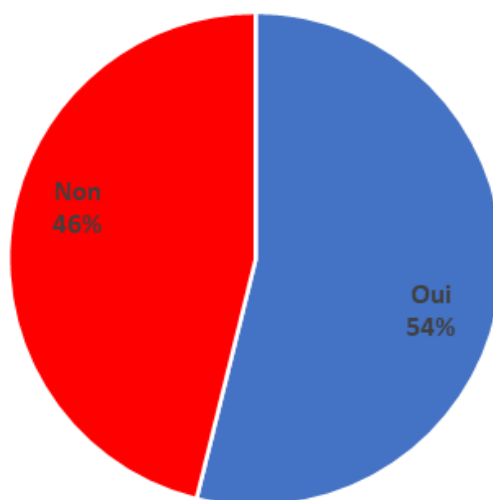


COUVERTURE DICRIM ET PCS

Tableau 20 – Nombre de communes disposant d'un DICRIM (Base GASPARD mise à jour le...)

Nom intercommunalité	Nombre de communes ayant réalisé un DICRIM	Nombre de commune n'ayant pas réalisé un DICRIM
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	10	4
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	3	
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	4
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	11	5
Communauté de Communes la Domitienne	7	
Communauté de Communes Larzac et Vallées	0	3
Communauté de Communes Les Avant-Monts	4	12
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	0	2
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier	0	2
Communauté de Communes Sud Hérault	11	3
Grand Orb	11	12
Emprise totale	57	47

Illustration 40 – Taux de réalisation des DICRIM



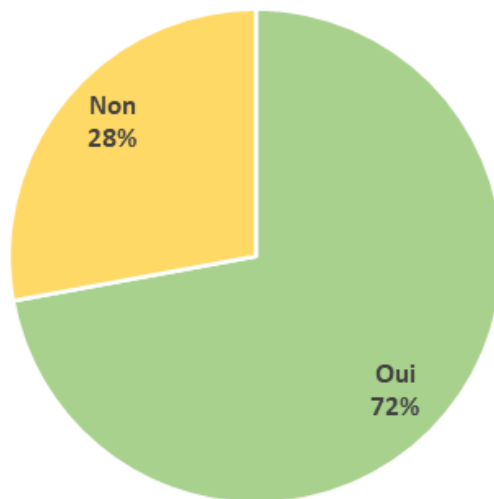
Toutes les communes de l'Hérault doivent réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) au titre de l'article R125-10 du Code de l'environnement. Sur les 104 communes du territoire du Portrait, seulement 54% des communes ont réalisé le DICRIM (soit 57 communes). La base référençant les dates de création des DICRIM est en cours de traitement.

Une mise à jour est possible et peut être importante pour le portrait de territoire.

Tableau 21 – Nombre de communes disposant d'un PCS (Base Synapse de la DGSCGC mise à jour le...)

Nom intercommunalité	Nombre total de communes disposant d'un PCS	Nombre de commune disposant d'un PCS et d'un PPRI approuvé	Nombre de communes ne disposant pas d'un PCS mais avec un PPRI approuvé	Nombre de communes ayant un PCS avec un PPRI prescrit ou dans l'AZI
Communauté Agglomération Béziers Méditerranée	13	13	1	0
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée	3	3	0	
Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0			
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	15	12	0	3
Communauté de Communes la Domitienne	7	7	0	
Communauté de Communes Larzac et Vallées	0		2	
Communauté de Communes Les Avant-Monts	12	10	0	2
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	0			
Communauté de Communes Monts Rance et Rougier				
Communauté de Communes Sud Hérault	12	12	0	
Grand Orb	14	10	1	4
Emprise totale	76	67	4	9

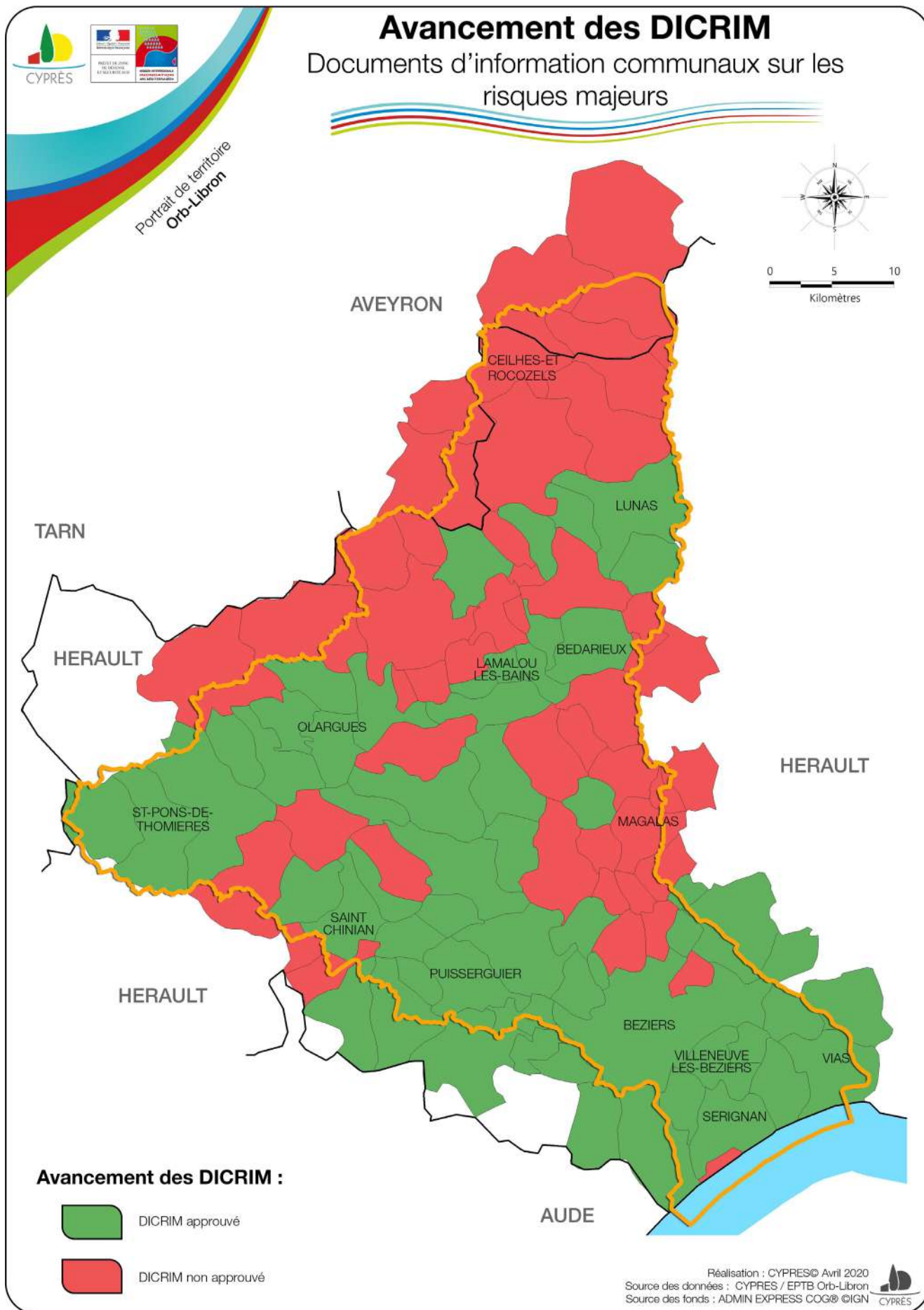
Illustration 41 – Taux de réalisation des PCS

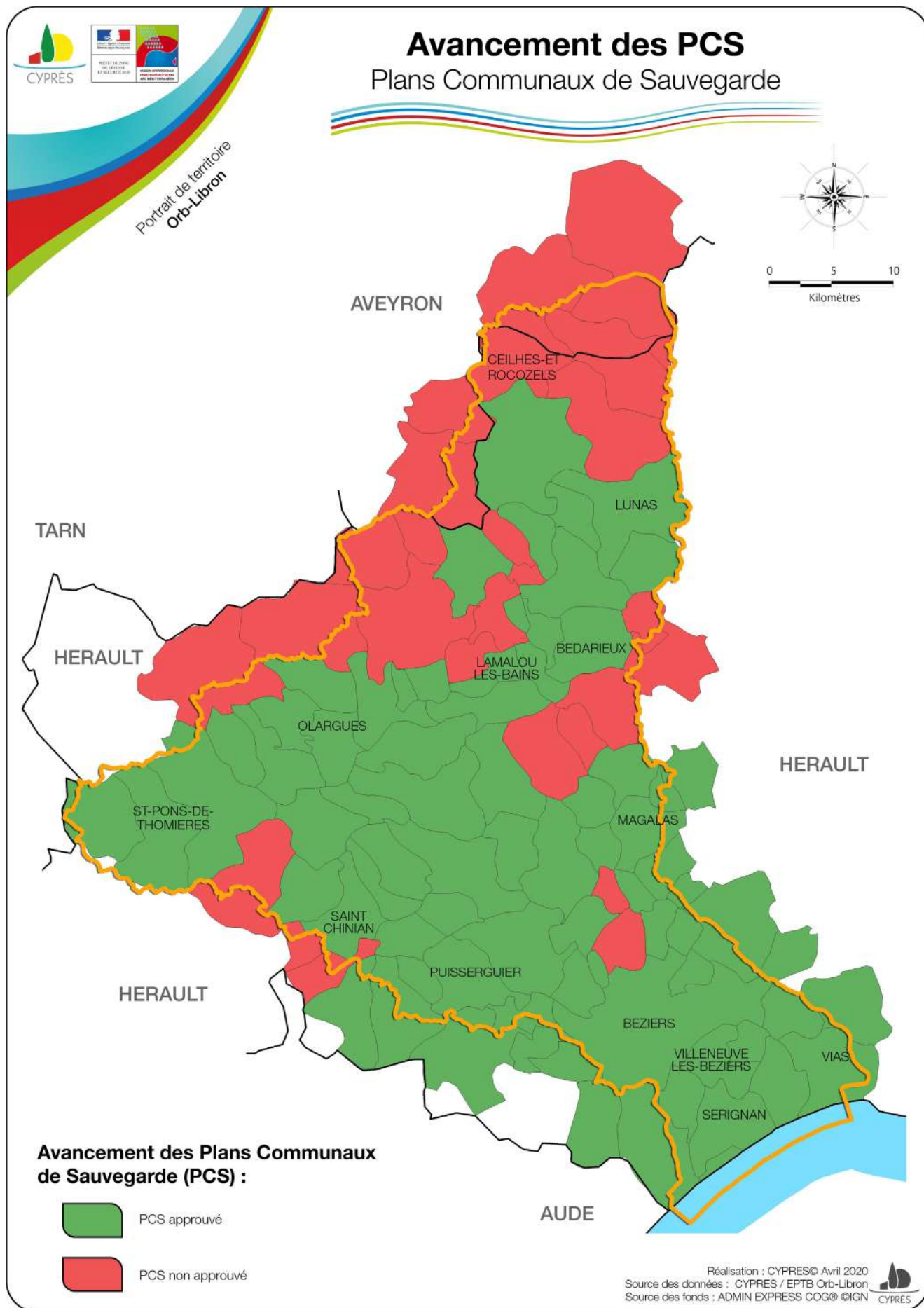


Concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), celui-ci est obligatoire pour les communes concernées par un PPRN approuvé ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Sur les 71 communes concernées par un PPRI approuvé, 67 disposent d'un tel document. Toutefois, une mise à jour du PCS est nécessaire pour certaines municipalités.

Quatre communes ne disposent pas d'un tel document et doivent donc le réaliser : Cornus et Fondamente (PPRI approuvé en 2017), Corneilhan (PPRI approuvé en 2016) et Pezenes-les-Mines (PPRI approuvé en 2008). La réalisation du PCS doit intervenir dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation du PPRN.

Il est important toutefois de préciser que cet indicateur se fait à l'échelle de la commune, même si une part réduite d'un territoire est dans le bassin versant de l'Orb.





○ RÉALISATION D'EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE

Les communes de ce territoire ont pour la plupart déjà participé à des exercices de sécurité civile. Les établissements scolaires des communes réalisent régulièrement des exercices sur les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) autour de la problématique des inondations.

○ AUTRES DOCUMENTS DE PRÉVENTION ET D'ACTION

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le territoire a été concerné par 2 PAPI successifs. Dans le cadre du PAPI 2 qui a été programmé sur une période de 2011 à 2016, des opérations sont toujours actives : bassin d'écrêtement de Creissan, travaux de réalisation de la tranche 3 de la digue de Sérignan.

De nombreux travaux ont également été terminés : plans communaux de sauvegarde, repères de crue, sensibilisation des particulier et des entreprises, diagnostic

et confortement des ouvrages de protection existants, réalisation des protections rapprochées de Valras, Sérignan, aménagement de la traversé de Béziers...

Si fin 2016, à l'issue du PAPI 2, le contexte était peu propice à l'engagement d'une nouvelle démarche :

Si fin 2016, à l'issue du PAPI 2, le contexte était peu propice à l'engagement d'une nouvelle démarche (réflexion autour de l'organisation de la compétence GEMAPI, opérations financées par le PAPI 2 restant à mettre en oeuvre, intégration des enseignements des crues de l'automne 2014, élaboration de la SLGRI réinterrogeant la stratégie nationale de gestion des inondations, etc.), le territoire s'est toutefois engagé dans un PAPI d'Intention sur la période 2021 – 2022 avec pour objectif d'obtenir une labellisation PAPI 3 à l'horizon 2023.

TERRITOIRE A RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION

Un TRI est une concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable et qui doit donc faire l'objet d'une action prioritaire. L'identification d'un TRI s'inscrit dans un processus d'élaboration d'une véritable stratégie de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin, devant mener à la définition d'objectifs concrets, quantifiés et priorisés, de réduction des conséquences négatives des inondations.

Le TRI de Béziers-Adge, le seul sur le territoire, concerne plusieurs communes du bassin : Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Lignan-sur-Orb, Maraussan, Portiragnes, Sauvian, Sérignan, Valras-Plage, Vias et Villeneuve-les-Béziers. Les communes de Saint-Thibéry, Florensac, Adge et Marseillan sont concernées par ce TRI mais ne sont pas dans le bassin de l'Orb-Libron.

La qualification du territoire en TRI implique une nécessaire réduction de son exposition au risque d'inondation. À cette fin, la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) est en place afin de mettre en œuvre le TRI, en tenant compte des priorités fixées par la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation et de sa déclinaison dans le plan de gestion du risque d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Il est aussi important de noter que les projets situés dans le périmètre des stratégies locales sont prioritaires pour les financements de l'État.

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE D'INONDATION

La stratégie locale des bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault a été approuvée par les Préfets de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron le 24 avril 2017.

La SLGRI doit permettre à la fois de conforter la dynamique en cours portée par les différents PAPI, de construire

collectivement une démarche opérationnelle de prévention sur le littoral et de décliner les objectifs du PGRI au niveau du bassin.

De nombreuses actions de portée opérationnelle ont été définies et plusieurs sont déjà avancées ou réalisées.

Tableau 22 – État d’avancement des actions mises en place dans le cadre de la SLGRI

Objectifs SLGRI Orb Libron Hérault	Niveau d’avancement (début 2020)
<p>Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l’aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l’inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte des risques d’inondation et leur perception pour encourager un aménagement durable du territoire - Évaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI 	<p>En cours de mise en œuvre.</p> <p>Diagnostic mené sur les établissements de santé en zone inondable (échelle bassin versant), actions de réduction de la vulnérabilité à intégrer au futur PAPI 3 Orb Libron</p>
<p>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI, (bassins versants et cellule sédimentaire) - Définir le rôle des éléments structurants dans la dynamique des phénomènes à risque 	<p>En cours de mise en œuvre en lien avec la mise en place de la GEMAPI</p>
<p>Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger une organisation pour la gestion de crise - Renforcer la perception des risques d’inondations et littoraux 	<p>Actions programmées dans le cadre du futur PAPI 3 Orb Libron</p>
<p>Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d’inondations et littoraux 	<p>Objectif atteint via le COPIL de la SLGRI</p>
<p>Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d’inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser la connaissance des aléas et des enjeux - S’assurer de la diffusion et du partage de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs 	<p>En cours de mise en œuvre (formations des élus et techniciens), rôle du COPIL SLGRI et actions programmées dans le cadre du PAPI 3 Orb et Libron</p>

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La réflexion sur l'organisation de la compétence GeMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron a été lancée en 2016, par l'EPTB Orb-Libron. A l'issue de ce processus de concertation, les EPCI se sont accordés pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation, ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeMAPI restent exercées par les EPCI (item 2 notamment).

Les missions GeMAPI identifiées dans le cadre de la réflexion préalable à la mise en place de la compétence sur le territoire Orb Libron sont les suivantes :

Aménagement cohérent de bassin versant = toutes actions de :

- connaissance du fonctionnement hydrologique, hydraulique et géomorphologique
- définition de stratégies globales d'aménagement du bassin versant
- préservation des espaces de bon fonctionnement
- élaboration et animation de plans de gestion des sédiments
- restauration des espaces de bon fonctionnement, restauration de champ d'expansion des crues, renaturation
- ouvrages de gestion sédimentaire

Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau = toutes actions de :

- surveillance des milieux
- maîtrise des accès aux cours d'eau, plan d'eau...
- enlèvement d'embâcles présentant un risque
- incitations aux bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, plans d'eau...
- élaboration et exécution d'un Plan Pluriannuel d'Entretien en substitution des propriétaires (débroussaillage, abattage, enlèvements d'embâcles...)
- lutte contre les espèces invasives ou indésirables
- maintien des 'secteurs sauvages' sans intervention

Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques ainsi que des formations boisées riveraines (dont continuité écologique) hors zones humides = toutes actions de :

- réhabilitation écologique du lit et des berges
- incitation à la restauration de la continuité
- restauration et maintien de la continuité écologique en substitution ou en soutien des propriétaires
- restauration des habitats piscicoles...
- inventaire naturaliste, études fonctionnelles et définition d'un plan de gestion visant la valorisation écologique
- maîtrise foncière des espaces et gestion

Protection et restauration des zones humides = toutes actions de :

- incitations aux bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, plans d'eau, zones humides
- élaboration de plans de gestion de ces mêmes espaces
- inventaire naturaliste, études fonctionnelles et définition d'un plan de gestion visant la valorisation écologique
- maîtrise foncière des espaces et gestion

Défense contre les inondations = toutes actions de :

- évitement et réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- gestion des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques (au sens du décret de mai 2015)
- exploitation et réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations (digues, ouvrages d'écroulement, ouvrages de sur-inondation...)
- protection de berges définie dans une stratégie globale d'aménagement de bassin versant

Les parties prenantes sont les suivantes :

- Les EPCI du territoire : 2 communauté(s) d'agglomération et 7 communauté(s) de communes,
- Le Département de l'Hérault (membre de l'EPTB),
- L'EPTB Orb-Libron

Les principes régissant l'organisation institutionnelle retenue sont les suivants :

- Les missions structurantes sont transférées à l'EPTB
- Les missions de sous bassin sont exercées de manière cohérente à l'échelle d'un sous bassin
- L'organisation des missions locales n'est pas contrainte par cette organisation

A l'issue du processus de concertation, le scénario retenu est le suivant :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin à l'EPTB Orb Libron (1°)
- Délégation de l'entretien des cours d'eau à l'EPTB Orb Libron pour les EPCI-FP suivants : CC la Domitienne, CC Avant-Monts, CA Béziers Méditerranée, CA Hérault Méditerranée, CC Sud Hérault (2°)
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°) en amont : CC Grand Orb, CC du Caroux au Minervoies, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
- Réalisation en propre des missions défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°)

Ainsi les communautés se sont accordées pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB :

- en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation,
- ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeMAPI restent exercées par les EPCI-FP.

Le schéma conduit également à une rationalisation de l'organisation avec la suppression de plusieurs syndicats locaux, tout en maintenant la participation du Département à l'EPTB Orb Libron.

L'organisation visée est alors de nature à concourir plus efficacement à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention du risque d'inondation. Cette organisation autorise cependant une évolution ultérieure, vers plus de coopération et de mutualisation entre EPCI-FP, selon les scénarios étudiés lors des ateliers de concertation.

La mise en œuvre effective n'est devenue opérationnelle qu'au 1^{er} janvier 2019, une fois le schéma retenu traduit par :

- la réalisation des transferts de compétence item 1
- l'établissement des conventions de délégation par opérations (plans d'entretien de l'item 2 et travaux ponctuels de l'item 5)
- l'établissement des conventions de coopération précisant les modalités de recours à l'appui technique de l'EPTB pour les items 2 et 5

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Le risque inondation est très présent sur le bassin de l'Orb-Libron. Les événements significatifs, survenus depuis plus de deux siècles, ont eu des conséquences humaines et financières non négligeables.

Le dernier événement en octobre 2019 a mis en avant l'impact significatif d'une inondation, aussi bien pour la population résidente que pour les touristes.

La répartition temporelle des événements entre septembre à décembre confirme que cette période est la plus critique en matière de risques d'inondation.

La connaissance de l'aléa inondation est un axe majeur de la prévention du risque. Environ 25 % des habitants du le bassin Orb-Libron résident en zone inondable, soit lié au débordement de cours d'eau soit à la submersion marine. Les communes du sud du bassin et les communes littorales sont les communes les plus exposées.

Plus de cinq millions de mètres carrés de bâtiments sont situés en zone inondable dont certains de plain-pied, ce qui augmente leur vulnérabilité.

L'information préventive, indispensable pour permettre aux citoyens de connaître les bons comportements adaptés aux menaces, est un enjeu essentiel sur le territoire Orb-Libron. Les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) doivent être développés, tenus à jour et mis à disposition le plus largement possible. Le développement de la conscience du risque et de la mobilisation citoyenne est à poursuivre.

Même si l'intérieur des terres ne doit pas être oublié, il est nécessaire de persévérer dans les efforts de développement de la culture du risque des communes littorales, qui voient leurs populations largement augmenter à certaines périodes de l'année. Il est important que chacun sur ces communes, qu'il soit résident permanent ou touriste, connaisse son exposition aux aléas et la conduite à tenir en cas d'évènement.

17 établissements de santé sont situés en zone inondable. Une information particulière des gestionnaires et des usagers est à envisager.

88 hébergements touristiques sont exposés aux risques d'inondation et il est donc important de s'assurer de la bonne transmission d'information envers les responsables d'établissements et les touristes, toutes langues confondues.

La sensibilisation des établissements scolaires est également un axe majeur à mettre en avant à l'avenir. En effet, 196 établissements se trouvent en zone inondable et 17 établissements sont situés dans l'emprise d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Afin de limiter les dommages liés aux inondations, la maîtrise de l'urbanisation en zone à risque est un outil efficace. Cela passe par l'élaboration ou la révision des PPRI. 73 des 104 communes du territoire font l'objet d'un PPRI mais 55 de ces PPRI sont approuvés depuis plus de 10 ans. Une révision de ces documents pourrait permettre de réduire la vulnérabilité dans les zones les plus à risques.

Enfin la préparation à la gestion de crise permet aux collectivités d'anticiper et de s'organiser pour faire face à un événement. Les plans communaux de sauvegarde (PCS) doivent être développés et tenus à jour.

Au-delà de ces voies de progrès, les acteurs du territoire sont particulièrement dynamiques notamment au travers des nombreuses actions mises en place dans le PAPI 2 en matière d'information préventive, gestion de crise, diagnostic et renforcement des ouvrages de protection. Ce portrait de territoire sera un élément de réflexion pour la suite dans le cadre de la mise en place d'un PAPI 3 d'intention.

LEXIQUE

- APIC** : Avertissement sur les pluies intenses à l'échelle des communes
- AZI** : Atlas des zones inondables
- AZS** : Atlas des zones submersibles
- BPE** : Base permanente des équipements
- CATNAT** : Catastrophe naturelle
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CYPRES** : Centre d'information pour la prévention des risques majeurs
- DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
- DICRM** : Document d'information communal sur les risques majeurs
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- EAIP** : Enveloppe approchée des inondations potentielles
- EPRI** : Evaluation préliminaire des risques inondation
- EPTB** : Etablissement public territoriale de bassin
- GEMAPI** : Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- INSEE** : Institut national de la statistique des études économiques
- MIIAM** : Mission interrégionale "inondation arc méditerranéen"
- ONRN** : Observatoire national des risques naturels
- ORSEC** : Organisation de la réponse de sécurité civile
- PAPI** : Programme d'action de prévention des inondations
- PCS** : Plan communal de sauvegarde
- PPR** : Plan de prévention des risques
- SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SIRENE** : Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements
- SLGRI** : Stratégie locale de gestion du risque d'inondation
- SPC** : Service de prévision des crues
- STEP** : Station d'épuration des eaux usées
- TRI** : Territoire à risque d'inondation

SITES INTERNET

ORGANISMES ET ACTEURS CLÉS

Site du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)
Thématique risques majeurs
www.georisques.gouv.fr

Ministère de la transition écologique et solidaire
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Occitanie)
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud
www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html

Service public de l'accès au droit
www.legifrance.gouv.fr

Préfecture de l'Hérault
<http://www.herault.gouv.fr/>

Météo-France
meteofrance.com

Etablissement Public Territorial de bassin Orb et Libron
<http://www.vallees-orb-libron.fr/>

Centre d'information pour la Prévention des Risques majeurs (CYPRES)
www.cypres.org

Ministère de l'Intérieur
www.interieur.gouv.fr

INONDATION, SUBMERSION MARINE ET LITTORAL
Vigilance Météo
vigilance.meteofrance.com

Créez vos repères de crue
www.i-resilience.fr/app/repere-de-crue/index.php

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud
www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html

Base nationale «repères de crues»
www.reperesdecruces.developpementdurable.gouv.fr

BDHI - Base de Données Historiques sur les Inondations
bdhi.developpement-durable.gouv.fr

Banque HYDRO
hydro.eaufrance.fr

Vigicrues
www.vigicrues.gouv.fr

APIC et Vigicrues Flash
apic.meteo.fr

Tout savoir sur la météo et le climat
www.meteofrance.fr/prevoir-le-temps/phenomenesmeteo/les-vagues-submersions

CENALT
www.info-tsunami.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- 6 ● Illustration 1 – Localisation du bassin de l’Orb-Libron
- 8 ● Illustration 2 - Occupation du sol
- 9 ● Illustrations 3 et 4 – Occupation du sol
- 10 ● Illustration 5 – Rose des vents de Béziers - Vias
- 11 ● Illustration 6 – Fiches climatologiques sur Béziers et Cambon-et-Salvergues
- 13 ● Tableau 1 – Comparatif d’évolution de la population dans l’Hérault
- 14 ● Tableau 2 – Répartition territoriale du bassin Orb-Libron
- 15 ● Illustration 7 – Intercommunalités du bassin Orb-Libron
- 17 ● Illustration 8 – Saint Gervais centre
- 18 ● Illustration 9 – Répartition de la surface inondable sur le bassin
- 19 ● Illustration 10 – Réseau hydrographique du bassin Orb-Libron
- 20 ● Illustration 11 – Nombre d’arrêtés CatNat par commune
- 21 ● Illustration 12 – Nombre de communes concernées par des arrêtés CatNat Inondation depuis 1982
- 22 ● Illustration 13 – Nombre de communes concernées par des arrêtés CatNat Chocs mécaniques liés à l’action des vagues
- 22 ● Tableau 3 – Analyse du nombre de CatNat inondation (tout type inondation)
- 24 ● Illustration 14 – Lamalou-les-Bains
- 24 ● Illustration 15 – Lunas
- 24 ● Illustration 16 – Hameau Taillevent
- 24 ● Illustration 17 – Repère de crue
- 25 ● Tableau 4 – Chiffres clés sur les vigilances Météo (période 2004-2019)
- 26 ● Illustration 18 – Nombre et type de vigilances Météo-France 2004-2019
- 26 ● Illustration 19 – Nombre de vigilances Vigicrues 2004-2019
- 27 ● Tableau 5 – Nombre de vigilances météo et vigicrues orange et rouge
- 28 ● Illustration 20 – Répartition par mois des vigilances Vigicrues 2004-2019
- 29 ● Tableau 6 – Comparaison aux moyennes régionales – Données Météo-France 2004-2019
- 30 ● Illustration 21 – Coût cumulé des sinistres inondation
- 31 ● Illustration 22 – Nombre de commune par coût moyen cumulé des sinistres inondation sur la période 1995-2015
- 32 ● Illustration 23 – Fréquence des sinistres inondation
- 33 ● Illustration 24 – Fréquence moyenne des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2015
- 35 ● Tableau 7 – Population intercommunale dans l’EAIP cours d’eau et submersion marine

36	●	Illustration 25 – Population communale dans l’EAIP
36	●	Illustration 26 – Population dans l’EAIP avec PPRI approuvé ou prescrit
38	●	Tableau 8 – Emprise des bâtiments dans l’EAIP cours d’eau et submersion marine
39	●	Tableau 9 – Nombre d’entreprises en zone inondable (AZI et EAIP)
40	●	Illustration 27 – Nombre d’entreprises dans l’EAIP
41	●	Tableau 10 – Nombre d’établissements scolaires en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
42	●	Illustration 28 – Nombre d’établissements scolaires dans l’EAIP
43	●	Tableau 11 – Nombre d’ICPE en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
44	●	Illustration 29 – Nombre d’ICPE dans l’EAIP
45	●	Tableau 12 – Nombre de monuments classés en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
46	●	Illustration 30 – Patrimoine dans l’EAIP
47	●	Tableau 13 – Nombre d’hébergements touristiques en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
48	●	Illustration 31 – Nombre d’hébergements touristiques dans l’EAIP
49	●	Tableau 14 – Nombre de transformateurs électriques en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
50	●	Illustration 32 – Localisation des réseaux électriques et des postes de transformation dans l’EAIP
51	●	Tableau 15 – Liste des ouvrages de protection présent sur le bassin Orb-Libron
52	●	Illustration 33 – Dignes et ouvrages de protection
53	●	Tableau 16 – Nombre de stations d’alimentation en eau potable et stations d’épuration en zone Inondable (AZI, EAIP et PPRI)
54	●	Illustration 34 – Ouvrages de gestion des eaux dans l’EAIP
55	●	Tableau 17 – Nombre d’établissements de santé en zone inondable (AZI, EAIP et PPRI)
56	●	Illustration 35 – Etablissements de santé dans l’EAIP
57	●	Tableau 18 – Part du réseau routier en zone Inondable (AZI, EAIP et PPRI)
58	●	Illustration 36 – Réseau routier dans l’EAIP
59	●	Tableau 19 – Nombre de communes concernés par un PPRI
60	●	Illustration 37 – Nombre de PPR Inondation sur le bassin Orb-Libron
61	●	Illustration 38 – Communes concernées par un PPRI
62	●	Illustration 39 – Avancement des PPRI
63	●	Tableau 20 – Nombre de communes disposant d’un DICRIM
63	●	Illustration 40 – Taux de réalisation des DICRIM
64	●	Tableau 21 – Nombre de communes disposant d’un PCS
64	●	Illustration 41 – Taux de réalisation des PCS
65	●	Illustration 42 – Avancement des DICRIM
66	●	Illustration 43 – Avancement des PCS
68	●	Tableau 22 – Etat d’avancement des actions mises en place dans le cadre de la SLGRI

Date de publication : Septembre 2020

